

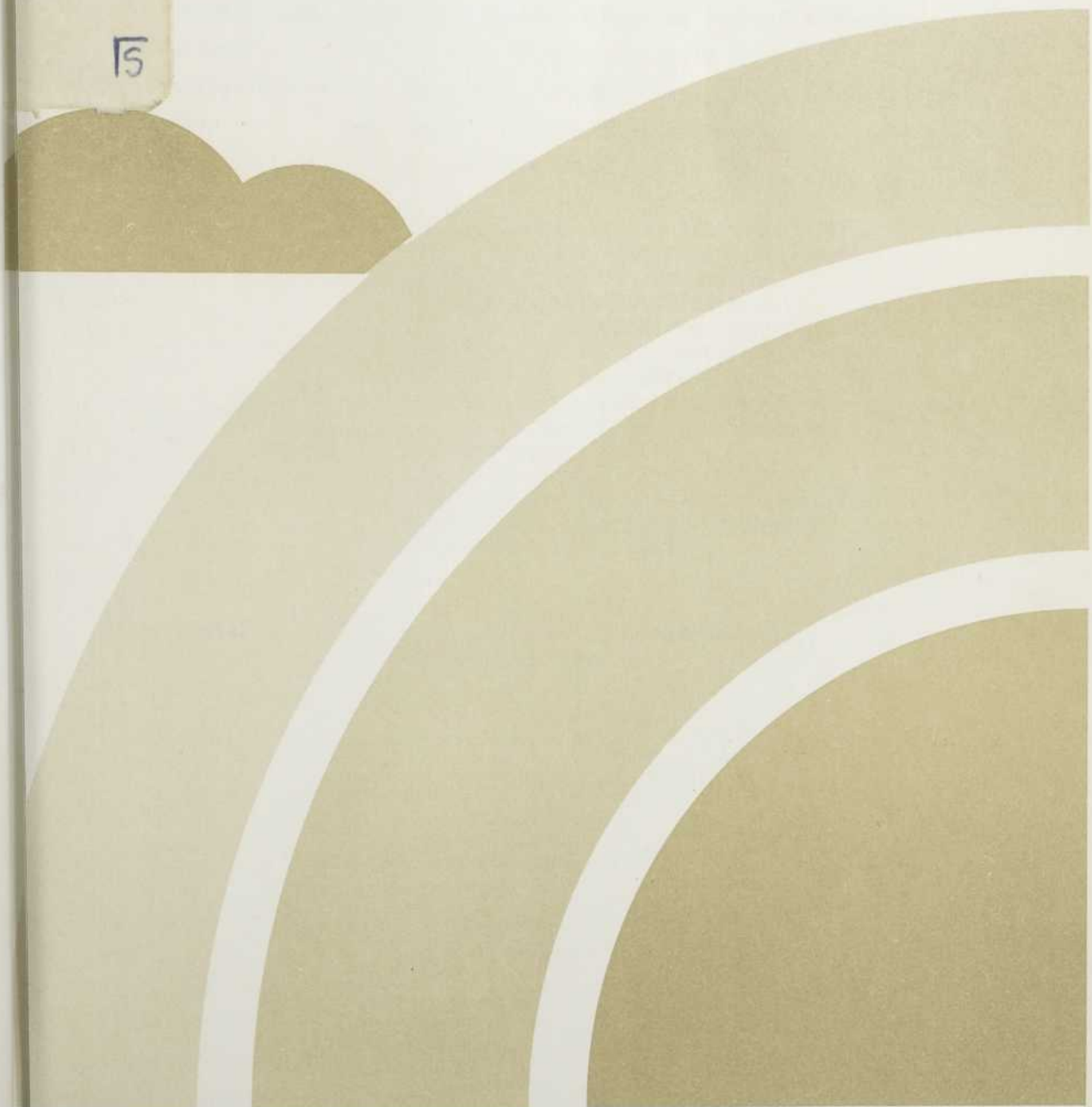
bulletin  
de la société  
de philosophie  
du québec



volume 4, numéro 2

ER  
-254

15





1875  
No. 1  
1875

1875



Di  
Co  
Le  
cl  
ten  
Pre  
Her  
De  
Sec  
Sec  
Tre  
Pre  
Rep  
rhy

Stag

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Directeur : Claude Panaccio (UQTR)

Comité de rédaction : Marc Chabot (Cégep F.-X. Garneau)  
Claude Gagnon (Cégep Edouard-Montpetit)  
Gilles Gauthier (étudiant, M.A., UQTR)  
Robert Nadeau (UQAM)

Le Conseil d'administration du Bulletin est constitué par le Conseil d'administration de la Société de Philosophie du Québec, qui comprend les personnes suivantes:

Président : Georges Legault (Cégep Bois-de-Boulogne)  
1er Vice-président : Maurice Gagnon (U. de Sherbrooke)  
2e Vice-président : Alain Lallier (Cégep de Trois-Rivières)  
Secrétaire : Raynald Valois (U. Laval)  
Secrétaire-adjoint : Jean-Paul Cardinal (Cégep Edouard-Montpetit)  
Trésorier : Sheila Mullett (U. Concordia)  
Président sortant : Paymond Brouillet (U. Laval)  
Représentants régionaux : Josianne Ayoub (Cégep Vieux-Montréal)  
Gilles Boudrias (Cégep de Sherbrooke)  
Corinne Gallant (U. de Moncton)  
Théodore Geraëts (U. d'Ottawa)  
Louis Hallé (Cégep Lévis-Lauzon)  
Georges Héjal (U. de Montréal)  
Guy Lafrance (U. d'Ottawa)  
Paymond Lemieux (Cégep de Rimouski)  
Patrick MacDonald (U. de Sherbrooke)  
Claude Panaccio (UQTR)  
Péné Pellerin (Collège Laflèche)  
Rémi Sabbagh (Cégep de Chicoutimi)  
Roger Savoie (Cégep de St-Laurent)  
André Vidricaire (UQAM)

Siège Social : 2910 Boulevard Edouard-Montpetit,  
Montréal, Québec.

Bulletin  
de la  
Société de Parasitologie de Québec

Directeur :	Clara Pascale (UQAR)
Comité de rédaction :	Yves Gosselin (Cégep St-Jean) Clara Pascale (Cégep Lével-Ste-Foy) Sylvie Gauthier (Université N.A., Québec) Robert Gosselin (UQAR)
L'administration de la Société de Parasitologie de Québec est assurée par le Comité d'administration de la Société de Parasitologie de Québec, qui comprend les personnes suivantes :	
Président :	George Legault (Cégep St-Jean-Longueuil)
Vice-président :	Robert Legault (U. de Sherbrooke)
Secrétaire :	Renée Lefebvre (Cégep de Trois-Rivières)
Trésorier :	Renée Lefebvre (U. Laval)
Rapporteur :	Jean-François Lefebvre (Cégep Lével-Ste-Foy)
Rapporteur :	Renée Lefebvre (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Raymond Gauthier (U. Laval)
Rapporteur :	Justine Lévesque (Cégep St-Jean-Longueuil)
Rapporteur :	Clara Pascale (Cégep de Sherbrooke)
Rapporteur :	Christine Gauthier (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Thérèse Gauthier (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Pauline Lefebvre (Cégep Lével-Ste-Foy)
Rapporteur :	Georges Lévesque (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Guy Lefebvre (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Robert Lefebvre (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Patrick Gauthier (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Clara Pascale (UQAR)
Rapporteur :	Pauline Lefebvre (Cégep de Lével-Ste-Foy)
Rapporteur :	Pauline Lefebvre (Cégep de Lével-Ste-Foy)
Rapporteur :	Robert Gosselin (U. de Sherbrooke)
Rapporteur :	Justine Lévesque (UQAR)
Éditeur :	5910 Boulevard Édouard-Beaucourt, Québec, Québec

Dépôt légal  
Bibliothèque Nationale du Québec  
Troisième trimestre 1978

Imprimé à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Sauf indications contraires (à la fin des articles), la reproduction est autorisée à condition d'indiquer la source.

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Volume IV, numéro 2

Juillet 1978

SOMMAIRE

Pages

- Liminaire .....	4
Informations:	
- Colloques et congrès.....	5
- Publications récentes.....	9
- Du côté des revues.....	10
- Nouvelles de l'A.C.P.....	14
- Avis du Conseil des Arts du Canada.....	15
- Une maîtrise en éthique à Rimouski.....	17
- L'avenir de la philosophie au collégial: une déclaration de J.Y. Morin.....	18
Documents:	
- Le Conseil Supérieur de l'Éducation et l'ensei- gnement de la philosophie: quatre autres documents.....	19
- Présentation (par C. Panaccio).....	19
- La réponse du ministre de l'Éducation au CSE.....	21
- Une inquiétude sans fondement... (texte adopté par l'Assemblée générale de la SPQ).....	24
- Crainte et tremblement du Conseil supérieur de l'éducation.....	30
- Recommandation de l'Association des parents des élèves du Cégep Montmorency relativement aux cours obligatoires de philosophie et résultats des sondages effectués par cette Association.....	37
Contribution:	
- Nadeau, Robert : Le Conseil Canadien de Recherches sur les Humanités et l'édition philosophique au Canada depuis 1970.....	46
- Appendice : La thèse et le livre.....	70

LIMINAIRE

Lors de sa dernière réunion (11 mai 1978), le Conseil d'administration de la Société de Philosophie du Québec a résolu de modifier les statuts administratifs du Bulletin.

En premier lieu, le mandat du directeur a été transformé de façon à couvrir la production de deux volumes complets du Bulletin. L'ancienne formule prévoyait aussi un mandat de deux ans, mais il devait coïncider avec celui des autres officiers de la Société de Philosophie du Québec qui entrent en fonction ou en sortent à l'occasion des assemblées générales, lesquelles ont lieu au mois de mai. Dans le cas présent, ceci signifie que mon propre mandat qui devait prendre fin en mai 1978, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année.

En second lieu, et c'est là une modification beaucoup plus importante, le Conseil d'administration a décidé que désormais le comité de rédaction du Bulletin ne serait plus automatiquement composé des membres du Bureau de direction de la Société de Philosophie du Québec qui en pratique ont bien d'autres chats à fouetter. Il y a donc maintenant un comité de rédaction spécial pour le Bulletin. La liste des membres de ce comité (qui sont nommés par le Conseil d'administration) figure en première page de ce numéro.

Lors de sa première réunion (le 27 juin 1978), le comité a décidé de conserver au Bulletin le format matériel et intellectuel qui le caractérise depuis sa naissance à l'automne 1974. Les objectifs et la politique de publication demeureront également inchangés dans leurs grandes lignes.

Le Comité voudrait cependant suivre d'encore plus près l'actualité philosophique québécoise. Aussi aimerait-il, en plus de poursuivre les chroniques d'information habituelles, constituer au fil des numéros un certain nombre de dossiers qui paraissent pertinents pour le milieu philosophique. La liste de ces dossiers est évidemment susceptible de varier selon les circonstances. Pour le moment, nous avons arrêté notre choix sur les suivants:

- 1) Les organismes de subvention (resp. : R. Nadeau); il s'agira de diffuser toute l'information, et la plus détaillée possible, concernant les sources institutionnelles de subventions susceptibles de concerner les philosophes. Cette diffusion prendra la forme d'une série d'articles dont le premier est déjà paru dans le vol. 3, no 3

du Bulletin (Nadeau, R., "Les subventions de formation des chercheurs et d'action concertée dans le domaine de la philosophie"), et dont le second, consacré au Conseil Canadien de Recherches sur les Humanités, est publié dans le présent numéro.

- 2) Les thèses de doctorat (resp. : C. Gagnon); il s'agit d'établir la liste la plus complète possible des thèses de doctorat en philosophie soutenues au Québec depuis qu'il y existe de tels diplômes. Nous espérons être en mesure de publier cette liste au cours de l'année prochaine.
- 3) Les articles de journaux (resp. : M. Chabot); nous entendons poursuivre la publication annuelle de la "Bibliographie des articles philosophiques parus dans les quotidiens québécois"; on se souviendra qu'une telle bibliographie avait été constituée pour l'année 1976 d'abord (cf. vol. 3, no 2, p. 17-23), puis pour l'année 1977 (cf. vol. 3, no 4, p. 42-50).
- 4) La recherche philosophique au Québec (resp. : G. Gauthier); il s'agira de diffuser l'information la plus riche possible sur les projets de recherche actuellement poursuivis au Québec en philosophie. Pour des raisons pratiques évidentes, nous avons résolu de nous en tenir pour commencer aux projets subventionnés, mais nous prévoyons dans un proche avenir élargir le dossier pour tenter de dresser la liste des thèses de maîtrise et de doctorat en philosophie actuellement en cours au Québec.

En ce qui nous concerne, nous restons persuadés que la circulation de l'information constitue l'un des facteurs déterminants du dynamisme intellectuel d'un milieu et nous espérons vivement pouvoir compter sur la collaboration des membres de la Société de Philosophie du Québec dans cette entreprise.

Claude Panaccio,  
 directeur du Bulletin.

INFORMATIONSCOLLOQUES ET CONGRESCOLLOQUE DE LA COORDINATION

Le colloque "Dix ans d'enseignement collégial de la philosophie ... et après?", organisé par le Comité de coordination provinciale de la philosophie, s'est déroulé les 1er et 2 juin derniers dans les locaux du Cégep du Vieux-Montréal. Le Bulletin publiera dans sa prochaine livraison un compte-rendu de cette activité, mais pour fins d'information, nous en reproduisons ici le programme.

Jeudi, 1er juin : Bilan

Inscription  
Mot de bienvenue du coordonnateur  
Table ronde:

A.M.: "Dix ans d'enseignement collégial de la philosophie  
au Québec : échec ou réussite?"

Participants:

Dominique Baby,  
étudiante au Cégep F.X. Garneau, Québec;  
Jean-Marie Beauchemin,  
président du Conseil supérieur de l'éducation;  
Paul Inschauspe,  
directeur des services pédagogiques au Cégep du Vieux-Montréal;  
Roger Marcotte,  
professeur de philosophie au Collège Jean-de-Brébeuf;  
Marcel Pépin,  
ancien président de la C.S.N., membre du Conseil supérieur de  
l'éducation;  
Jean Proulx,  
ancien coordonnateur provincial de l'enseignement de la philo-  
sophie, professeur au Cégep Ahuntsic.

## P.M.: Ateliers:

1. "Qui a peur de la philosophie?" (Salle 803)  
- présentation du thème : Pierre Bacrie (Cégep Montmorency)
2. "Formules et expériences pédagogiques" (Salle 805)  
- présentation du thème : M.-Josée DeGrot et Raymond Fredette  
(Cégep Anuntsic)
3. "Pluralisme, dualisme ou monisme?" (Salle 806)  
- présentation du thème : Michel Paquette (Cégep Maisonneuve)
4. "La formation générale : mythe ou réalité?" (Salle 808)  
- présentation du thème : Claude Bertrand (Cégep Edouard-  
Montpetit)  
Michel Morin (Cégep Edouard-Montpetit)
5. "La formation des maîtres : grandeur et misères" (Salle 812)  
- présentation du thème : Maurice Bailly (Cégep F.X. Garneau)  
Claude Saint-Laurent (Cégep F.X. Garneau)

Plénière (auditorium)

Vendredi, 2 juin : Prospectives

## A.M.: Ateliers

1. "La philosophie, fille-mère de la Cité?" (Salle 803)  
- présentation du thème : Jacques Morissette (Limoilou)  
Michel Latulippe (Haute-Rive)
2. "Prospective des pratiques pédagogiques" (Salle 805)  
- présentation du thème : René Bergeron (Rosenont)
3. "Philosophie des programmes et programmes de la philosophie"  
(Salle 806)  
- présentation du thème : Jean-Jacques Pelletier (Cégep Lévis-  
Lauzon)  
Gilles Forget (Cégep Vieux-Montréal)
4. "L'étudiant des années 80" (Salle 808)  
- présentation du thème : Gilles Lane (Collège Laflèche)  
Gérard Gélinas (Cégep Vieux-Montréal)

Plénière (auditorium)

P.M.: "Rôle futur de l'enseignement de la philosophie au Québec"

Participants:

Jacques Dufresne,  
directeur de la revue "Critère";  
André Vidricaire,  
professeur de philosophie à l'Université du Québec à Montréal;  
Louise Marcil-Lacoste,  
professeur de philosophie à l'Université de Montréal;  
Alain Lallier,  
coordonnateur provincial de l'enseignement de la philosophie;  
Jean-Jacques Pelletier,  
professeur de philosophie au Cégep Lévis-Lauzon.

Allocution finale

Jacques Girard,  
sous-ministre à l'éducation.

SEPTIEME CONGRES DE LA SOCIETE HUME

Le département de philosophie de l'Université de Calgary sera l'hôte du septième congrès de la Société Hume qui se déroulera du 15 au 18 septembre 1978 au Banff Center (Banff, Alberta). Pour toute information, s'adresser à:

Prof. James King,  
Secretary-Treasurer,  
Hume Society,  
Department of Philosophy,  
Northern Illinois University,  
De Kalb, Illinois 60115, USA.

PUBLICATIONS RECENTES

Cette chronique vise à signaler les récentes publications en philosophie au Québec, ainsi que des ouvrages publiés ailleurs par des philosophes québécois.

- Angenot, Marc, Les champions des femmes, Montréal, P.U.Q., 1977, 193 p.
- Benoit, Luc; Chamberland, Paul; Khal, Georges et Basile, Jean (éds), Sortir, Montréal, Ed. de l'Aurore, 1978, 303 p. (Textes de : Marie-Andrée Bertrand, Claude Beaulieu, Ghislain Lévesque, Yvon Deschamps, Jean-André Nisole, Paul Chamberland, Renée Claude, Guy Ménard, Michel-Georges Brégent, Pierre Voyer, Michel Tremblay, Jean Simoneau, Ginette Paris, Roger Savoie, Claude Vivier, Serge Fisette, Georges Khal, Jean Basile, Denis Vanier, Pierre Grégoire, Rénaud Tremblay, Philippe Gingras dit le Baron Filip).
- Carignan, Maurice, Individu et société chez Kierkegaard, Dalhousie, Philosophy in Canada : A Monograph Series, Canadian Association for Publishing in Philosophy, 1977, 62 p.
- Collin, Claude, L'Expérience philosophique. Essai de didactique expérimentale, Montréal, Bellarmin, 1978.
- Etudiants de philosophie de l'UQTR, Qu'est-ce que la philosophie?, Trois-Rivières, Module de philosophie de l'UQTR, 32 p. (Textes de André Leclerc, Jacques Beaudry, Richard Vallée, Sylvain Paillé, Daniel Cloutier, Michel Rossignol, Jean-Pierre Naud, Lise Bourassa, Jacques Daigle)
- Grand'Maison, Jacques, Une société en quête d'éthique, Montréal, Fides, Cahiers de Recherche en éthique, 1977, 207 p.
- Grand'Maison, Jacques, L'Ecole enfirouapée, Montréal, Ed. Stanké, 1978, 156 p.
- Jolivet, Jean, Du Bien Suprême d'Abélard, Montréal, Bellarmin, 1978.
- Roy, Jean, Hobbes et Freud, Dalhousie, Philosophy in Canada : A Monograph Series, Canadian Association for Publishing in Philosophy, 1976, 95 p.
- Terasse, Jean, Rhétorique de l'essai littéraire, Montréal, P.U.Q., 1977, 156 p.

DU COTE DES REVUES

Bulletin du département de philosophie  
du Collège F.X. Garneau

Ce Bulletin, dont les numéros antérieurs avaient été publiés sous le titre En mal de textes, présente maintenant un numéro spécial (mars-avril 1978), intitulé La philosophie au Québec, qui regroupe, à la suite d'une étude de Marc Chabot ("Quelques notes sur l'avenir de notre philosophie") et d'une présentation rédigée par le même professeur ("Et si tout le monde pensait ...") cinq travaux d'étudiants du Cégep Garneau (C. Métayer, L. Lacasse, M. Simard, J. Gagnon, P. Moreau) réalisés dans le cadre d'un cours optionnel sur le marxisme (donné par Marc Chabot). Tous ces travaux concernent deux textes de Pierre Vallières reproduits en annexe.

Critère

Le numéro 21 de la revue Critère, intitulé Les pays du Québec (Printemps 1978), rassemble les textes des 21 lauréats du concours Critère 1977-78, dont le thème était "la région". Tous les articles (sauf le Liminaire) ont donc été rédigés par des étudiants de cégep.

Considérations (Revue d'étudiants de philosophie  
publiée à l'Université Laval)

Sommaire du vol. 1, no 3, mars 1978 (Spécial colloque:  
"Qu'est-ce que la philosophie en 1977?") :

- Godin, Guy : Communication
- Plante, Robert : Philosopher aujourd'hui
- St-Jacques, Alphonse : Ma vie avec Sophie
- Danek, Jaromir : Douze remarques hérétiques
- Beaudry, Jacques : Essai en histoire-de-la-philosophie ou l'intimité historique, et : Dithyrambe en prose à la naissance de la philosophie ou émergences nietzschéennes.

## Dialogue

La revue Dialogue est maintenant imprimée par les presses de l'Université de Toronto. Du même coup, elle a troqué la jaquette rouge qu'elle portait depuis sa naissance pour une nouvelle, bleu pâle celle-là, avec sommaire sur la couverture.

Sommaire du vol. XVII, no 1, mars 1978:

- Auroux, Sylvain : Grammaire et Logique : une théorie archaïque des relations
- Kaufmann, J.M. : Husserl et le projet d'une sémiotique philosophique.
- Gagnon, Maurice : Piaget et Kuhn sur l'évolution de la connaissance : une comparaison
- Freeman, James B. and Daniels, Charles B. : Maximal Propositions and the Coherence Theory of Truth
- Odegard, Douglas : Perception
- Mulholland, Leslie : Kant: on Willing Maxims to Become Laws of Nature
- Cosby, Grant : Abortion: an Unresolved Moral Problem.

ainsi qu'un certain nombre de "Discussions", d'"Etudes critiques" et de "comptes rendus".

## Philosophiques

Le numéro 2 du volume IV (octobre 1977) est tout entier consacré aux Actes du deuxième colloque interdisciplinaire de la S.P.Q., tenu à Montréal, les 23 et 24 octobre 1976, sur le thème "Philosophie et psychologie".

Sommaire :

- Madeau, R., : Liminaire
- Noelting, G., : Le constructivisme piagétien et la théorie de l'équilibration illustrés par la construction de la notion de proportion.

- Brief, J.-C. : Le constructivisme piagétien et les épistémologies traditionnelles
- Gagnon, M. : Epistémologie génétique, science et philosophie
- Plante, R. : Le phénomène cognitif comme éco-système chez Piaget
- Sterlin, C. : Les contestations contemporaines de la psychiatrie : de l'antipsychiatrie à la néo-psychiatrie
- Savoie, R. : La psychiatrie : une machine à faire croire
- Laferrière, M. : Les pièges de l'antipsychiatrie
- Lévesque, C. : L'inscription de la psychanalyse
- Peraldi, F. : La psychanalyse nord-américaine
- Charron, G. : Inconscient social de la psychanalyse et points aveugles du psychanalyste
- Monette, L. : Le processus contre-transférentiel comme travail de deuil
- Kaufmann, J.H. : Psychologie de la "conscience" et science du "behavior"
- Schleifer, M. : Behaviorisme et psychologie
- Reinbold, J. : Le behaviorisme et les psychologues sociaux.

Revue de l'enseignement de la philosophie au Québec

Le Comité de Coordination provinciale de Philosophie vient de se doter d'une revue qui, sous le titre indiqué plus haut, s'adresse principalement aux enseignants de philosophie des collèges du Québec. L'objectif est de leur permettre "de s'informer mutuellement et d'échanger ce qui se pense et se fait dans et sur l'enseignement de la philosophie de niveau collégial au Québec et ailleurs", ainsi que de "susciter des débats sur toutes questions pratiques ou théoriques entourant la pédagogie de la philosophie".

Sommaire du vol. 1, no 1, avril 1978:

- Collin, Claude : Etudes des expériences vécues des étudiants
- Lapointe, Gilles : La coordination provinciale de philosophie : à quoi ça rime?
- Ayoub, Josianne : Pour une nouvelle pratique de la philosophie

- Document : Le cahier de textes (présenté par Alain Lallier)
- De Callières, Yves : compte-rendu de "Bernhard Bolzano : Qu'est-ce que la philosophie?"
- Debays, Jean-Marie : Guide méthodologique.

La rédaction demande d'adresser toute correspondance relative à la revue à:

Prof. Alain Lallier,  
Collège de Trois-Rivières,  
3500 rue de Courval,  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 5Z6.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE PHILOSOPHIE

Lors du Congrès du mois de mai, à London, les membres suivants ont été désignés comme officiers pour l'année 1978-79:

PRESIDENT : Venant Cauchy (Montréal)  
 VICE-PRESIDENT : Alastair McKinnon (McGill)  
 TRESORIER : Guy Lafrance (Ottawa)  
 SECRETAIRE : J.N. Kaufmann (UQTR)  
 SECRETAIRE-ADJOINT : Jon Wheatley (Simon Fraser)

M. François Duchesneau (Ottawa) et John Woods (Calgary) continueront à agir comme Editeurs de DIALOGUE.

Les membres de tout pays sont priés d'adresser leurs suggestions concernant les objectifs des différents comités de l'A.C.P., pour l'année 1978-79 à:

PROGRAMME : D.N. Walton (Winnipeg) ou Guy Lafrance (Ottawa)  
 CARRIERES : Jon Wheatley (Simon Fraser)  
 PUBLICATIONS : John King-Farlow (Alberta)  
 STATUT PROFESSIONNEL : Larry Resnick (Simon Fraser)

Le Service francophone de placements sera sous la responsabilité du Prof. J.N. Kaufmann, Département de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières, C.P. 500, TROIS-RIVIERES, G9A 5H7, Canada.

AVIS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Le 23 mars 1978

Le 1er avril prochain, le Conseil des Arts du Canada cessera de venir en aide aux activités portant sur les humanités et les sciences sociales, à l'exception de certains programmes restreints financés par des fonds spéciaux dont le Conseil continuera, pour le moment, à s'occuper. A cette même date, le nouveau Conseil de recherches en sciences humaines verra le jour et prendra sous son aile les programmes relevant de ces sciences, de même que la portion du personnel du Conseil des Arts qui administrait ces programmes. La Commission canadienne pour l'Unesco et le programme Explorations demeureront avec le Conseil des Arts.

M. André Fortier, qui récemment encore, occupait le poste de sous-secrétaire d'Etat, après avoir été lui-même directeur du Conseil des Arts, a été nommé président du nouveau Conseil.

Tout sera fait pour faciliter la transition et éviter les inconvénients dont pourraient souffrir les candidats et les boursiers. Pour les chercheurs et les étudiants avancés des humanités et sciences sociales, la création du nouveau Conseil aura les conséquences suivantes:

1. Hormis les exceptions mentionnées à l'alinéa 4 ci-dessous, toutes les subventions et les bourses attribuées par le Conseil des Arts avant le 31 mars prochain seront administrées par le nouveau Conseil, et toute demande de paiement et tout rapport de boursier seront adressés au même

Conseil de recherches en sciences humaines  
255, rue Albert, C.P. 1610  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6G4

Téléphone (à partir du 17 avril 1978): (613) 995-9330

Les numéros de dossiers demeureront inchangés.

2. Sous réserve de l'alinéa 4, les demandes reçues par le Conseil des Arts en date du 31 mars seront transférées

au nouveau Conseil, toute correspondance étant adressée comme ci-dessus.

3. Tous les programmes actuels du Conseil des Arts dans le domaine des humanités et des sciences sociales (à l'exception de ceux indiqués en 4) étant transférés au nouveau Conseil, les organismes et les chercheurs qui désirent obtenir une aide au titre de ces programmes continueront à présenter leurs demandes comme par le passé, mais les enverront à l'adresse mentionnée en 1.
4. Les subventions Killam attribuées grâce au fonds Killam continueront, pour le moment, à relever du Conseil des Arts. De plus, les subventions de représentation internationale (GRIPES) seront encore, en 1978-1979, administrées, au nom du nouveau Conseil, par le personnel de la Commission canadienne pour l'Unesco, laquelle relève du Conseil des Arts.
5. A l'exception de l'aide aux artistes invités et des subventions aux organisations culturelles canadiennes pour les artistes étrangers invités, les programmes d'échanges internationaux administrés par le Conseil des Arts au nom du ministère des Affaires extérieures, ainsi que les échanges conclus par le Conseil des Arts en son nom propre (avec le Centre national de la recherche scientifique de France, la Japan Society for the Promotion of Science et l'Académie des sciences de l'URSS), relèveront du nouveau Conseil et à partir du 1er avril prochain, la correspondance sera adressée comme susmentionnée (en 1).

La transition du Conseil des Arts au Conseil de recherches en sciences humaines sera facilitée par le fait que le nouveau Conseil se trouvera dans le même immeuble que le Conseil des Arts avec lequel il aura, dans les débuts, des liens étroits. Ainsi, la gestion de tous les dossiers de bourses sera commune et, dans la mesure du possible, les standards téléphoniques des deux organismes seront reliés de façon à permettre le transfert des appels. Toute demande (renseignements, candidature, paiement) ou tout rapport sera transmis sans attendre aux agents compétents qui y donneront suite. Tant que les nouveaux formulaires correspondant aux nouvelles conditions n'auront pas été établis, le Conseil de recherches en sciences humaines continuera d'accepter les demandes et rapports présentés sur les formulaires actuels et s'abstiendra le plus possible de demander des renseignements supplémentaires aux candidats ou aux boursiers.

Le directeur associé pour les  
affaires universitaires,

Frank Milligan

### UNE MAITRISE EN ETHIQUE A RIMOUSKI

L'Université du Québec à Rimouski dispense depuis septembre 1977 un programme de Maîtrise ès Arts (éthique).

Ce programme vise essentiellement, selon le prospectus publicitaire, "l'étude des morales perçues comme systèmes de règles de conduite et de légitimations qui dirigent l'homme dans sa vie personnelle et en société". Son objectif est "la formation de personnes capables de comprendre les différents aspects de la vie morale, tant individuelle que collective".

Les cours offerts dans le cadre du programme sont les suivants:

- Problématique de l'éthique
- Méthode éthicologique
- Ethique et économie
- Ethique et politique
- Ethique et sexualité
- Ethique et intégration personnelle
- Lectures ou enquêtes dirigées
- Séminaire

Pour toute information supplémentaire, écrire à:

Université du Québec à Rimouski  
300, avenue des Ursulines  
Rimouski, Qué.

L'AVENIR DE LA PHILOSOPHIE AU COLLEGIAL:  
UNE DECLARATION DE J.Y. MORIN

Nous reproduisons ici un entrefilet paru dans Le Devoir du 1er juin 1978 et dont un passage au moins est particulièrement susceptible d'intéresser les membres de la S.P.Q.

QUEBEC (PC) -- Le livre blanc sur l'enseignement collégial sera publié l'automne prochain, prévoit le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin.

Ce livre blanc traitera largement de l'équilibre à trouver entre la culture générale et l'enseignement spécialisé, en plus de présenter un bilan des CEGEPs après 11 ans d'opération.

Devant la commission parlementaire qui étudiait hier les crédits de son ministère pour la prochaine année, M. Morin a par ailleurs indiqué clairement son intention de ne pas réduire de quelque façon que ce soit l'enseignement de la philosophie au niveau collégial.

"La philosophie doit demeurer une matière obligatoire, a-t-il dit, car cela demeure une discipline très formatrice".

En ce qui regarde les deux tendances observées actuellement, l'enseignement général et l'enseignement de spécialisation, M. Morin a fait observer qu'on se trouvait devant l'éternel dilemme de "la tête bien faite par rapport à la tête bien remplie".

"Nous tentons de trouver un juste milieu entre ces deux tendances, soit en divisant l'enseignement secondaire en deux parties: l'enseignement général et le choix des options à partir du Secondaire IV, soit en allongeant d'une année le niveau secondaire, tel que le suggère le livre vert".

DOCUMENTS

LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
ET L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE: QUATRE AUTRES DOCUMENTS

Présentation

Dans sa dernière livraison, le Bulletin de la S.P.Q. publiait cinq documents relatifs à l'avis adressé en mars dernier par le Conseil Supérieur de l'Education au Ministre de l'Education sur "les polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au Collège" (dont le texte même de cet avis). Depuis lors le débat s'est poursuivi et a donné lieu à de nombreuses autres réactions diffusées sous diverses formes. Il n'est évidemment pas question pour le Bulletin de reproduire tout ce qui s'est écrit sur le sujet, d'autant que la Coopération Provinciale a déjà mis en circulation (à l'occasion de son récent colloque) bon nombre de ces textes, en particulier dans son document C. 78-30 intitulé "Dossier de presse" qui reprend la plupart des interventions pertinentes publiées dans les journaux jusqu'au début du mois de mai. Nous avons voulu cependant continuer à faire écho à cet important débat en mettant à la disposition des membres de la S.P.Q. quatre nouveaux documents qui nous paraissent particulièrement significatifs.

Le document 1 est la réponse du Ministre de l'Education au Conseil Supérieur. Cette lettre qui est datée du 17 avril a déjà été publiée dans Informeq, no 28, juin-juillet 1978, p. 14.

Le document 2 reproduit la prise de position adoptée par l'Assemblée Générale de la S.P.Q. le 12 mai dernier. La rédaction en fut assurée par le "Comité Cégep" de la S.P.Q. sous la responsabilité de Mme Josianne Ayoub, professeur au Cégep du Vieux-Montréal.

Le document 3 est un texte adopté par le Conseil du département de philosophie du Cégep du Vieux-Montréal le 13 avril dernier. D'abord soumis au Devoir qui, pour une raison ou pour une autre, ne le publia jamais, il fut ensuite diffusé sur feuilles polycopiées (cf. document C. 78-32 de la Coopération Provinciale).

Le document 4 est, dans le contexte, assez particulier. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une "réaction" à l'avis du

CSE, son lien intime avec le débat qui nous occupe n'échappera à personne. Avant même l'intervention du CSE, l'Association des parents des élèves du Cégep Montmorency avait procédé auprès des parents et des étudiants de cette institution à un sondage concernant les cours obligatoires de philosophie. Or certaines des questions de ce sondage concernaient directement la question de l'"endoctrinement" (cf. quest. 8 et 9 du questionnaire adressé aux parents et quest. 6, 7a, 7b, 8, 9 et 11 du questionnaire adressé aux étudiants). Le document publié ici reproduit les résultats (incomplets) de ce sondage tels qu'ils ont été diffusés par l'Association en question ainsi que les recommandations que l'analyse de ces résultats l'a amenée à adresser le 2 mai dernier à la direction du Cégep. Ce texte a également circulé sur feuilles polycopiées (cf. document C. 78-44 de la Coordination Provinciale).

Claude Panaccio  
UQTR

DOCUMENT 1LA REPONSE DU MINISTRE DE L'EDUCATION AU CSE (17 avril 1978)

Monsieur le Président,

Par votre recommandation du 9 février dernier adoptée à la 205e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, vous avez bien voulu nous faire part de votre attitude à l'égard des "polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au collège".

Nous remercions le Conseil supérieur de l'éducation d'avoir souligné avec pertinence l'inquiétude dont nous ont maintes fois fait part des groupes et des personnes qui se préoccupent de la qualité de l'enseignement collégial. Ces inquiétudes sont assez répandues et persistantes pour nous préoccuper.

Comme vous, nous avons constaté la difficulté de vérifier le fondement de l'inquiétude suscitée par ces polarisations culturelles et politiques dont les cégeps sont parfois le théâtre.

Cette difficulté, pensons-nous, tient d'abord à la nature même des disciplines que touche cette inquiétude. L'objet de la philosophie et des sciences humaines est extrêmement complexe puisqu'il touche nécessairement les valeurs, la pensée et la société. De plus, la démarche spécifique aux sciences humaines, même si elle se veut de plus en plus rigoureuse, permet encore une marge importante d'interprétation qui reste soumise à l'influence des changements sociaux, culturels et éthiques. Cette marge d'interprétation rend sûrement délicate la tâche d'enseigner la philosophie et les sciences humaines. Elle rend aussi l'inquiétude que vous soulevez plus difficile à évaluer. Vous avez donc parfaitement raison de penser que ces questions complexes ne sauraient être tranchées à la légère.

J'estime aussi, avec les membres de votre Conseil, qu'il appartient d'abord aux professeurs d'être les garants des exigences de l'éthique professionnelle et de voir à ce que les enseignements correspondent aux objectifs fixés par le ministère de l'Éducation du Québec. Nous avons cependant lieu de penser que dans la plupart des collèges du réseau, les exigences de l'éthique professionnelle et les objectifs que nous avons assignés à la philosophie sont respectés. Il nous faut

toutefois demeurer extrêmement vigilants et ne pas hésiter à examiner les cas problèmes avec toute la rigueur qu'exige le rôle que doivent jouer ces enseignements.

Les objectifs que nous assignons à l'enseignement de la philosophie veulent justement éviter les polarisations prédéterminées que vous dénoncez en faisant acquérir à l'étudiant "un savoir accompagné de retour critique sur ce savoir, son origine, ses conditions, ses méthodes, ses limites, sa validité"<sup>1</sup> L'apprentissage de la philosophie, en effet, "exige de l'étudiant qu'il identifie les valeurs de la société par rapport à ses propres valeurs, qu'il prenne position sur ces valeurs pour en arriver à une réflexion personnelle dont la conséquence doit être l'engagement et l'action"<sup>2</sup>.

Nous voulons aussi que ces enseignements favorisent systématiquement le contact avec différentes écoles de pensée et soulignent les grandes oeuvres, les thèses majeures qui ont contribué et contribuent encore au progrès du savoir.

Pour mieux atteindre ces objectifs, qui sont fixés avec les professeurs et les responsables de l'enseignement dans le réseau, le ministère de l'Éducation, par la coordination des programmes et des disciplines, favorise la réalisation de guides pédagogiques modèles qui précisent les approches pédagogiques et les contenus en tenant compte des objectifs des programmes, des disciplines et des styles d'apprentissage des étudiants. Ces guides, réalisés par des professeurs et pour des professeurs, assurent une meilleure cohésion de l'enseignement et concrétisent les consensus par lesquels les professeurs eux-mêmes doivent répondre à vos inquiétudes et finalement les trancher. Le ministère de l'Éducation a déjà publié plusieurs de ces guides pédagogiques dont quelques-uns s'adressent aux sciences humaines. C'est sur des instruments comme ceux-là que nous devons miser surtout pour répondre aux questions que votre avis soulève.

Le ministère de l'Éducation veut favoriser, par l'enseignement de la philosophie et des sciences humaines, l'autonomie de pensée et d'action chez les jeunes et les adultes qui fréquentent les cégeps. Il veut, de plus, respecter le pluralisme des idées et des valeurs, dans un contexte d'objectivité, de rigueur intellectuelle et d'ouverture. Ces orientations nous commandent donc d'analyser le problème soulevé avec beaucoup de discernement.

1) Cahiers de l'enseignement collégial 1977-78, p. 1-38.

2) Cahiers de l'enseignement collégial 1977-78, p. 1-38.

Nous n'hésitons pas, toutefois, à dénoncer carrément les chapelles idéologiques, ceux qui les favorisent et ceux qui les animent. Nous affirmons d'emblée que les cégeps, s'ils veulent remplir leur vocation, ne peuvent ni ne doivent être à la merci de groupes enclins à s'inféoder à des idéologies. L'enseignement de la philosophie et des sciences humaines doit rendre compte du pluralisme des idées et refléter les courants de pensée qui ont caractérisé et caractérisent la culture occidentale. Cet enseignement dans les collèges doit s'inspirer des principes les plus fondamentaux de l'objectivité et de l'honnêteté intellectuelle.

Compte tenu de tout ce qui précède, il nous apparaît clair que l'introduction dans la loi des collèges d'une clause touchant une sorte de "neutralité idéologique" des enseignements ne saurait répondre aux questions que vous soulevez et que c'est à d'autres sources que devront s'alimenter l'objectivité des enseignements et le respect du pluralisme des idées et des valeurs. L'objectivité et la neutralité idéologiques que vous souhaitez ne se commandent pas par des lois ou des règlements. Elles se concrétisent dans une éthique réfléchie qui cherche activement à se maintenir au diapason de la société. Les lois et les règlements peuvent soutenir cette éthique, mais ne sauraient la remplacer.

Nous porterons toutefois une attention particulière à vos autres recommandations. Les questions que vous soulevez dans ces recommandations méritent une étude approfondie et sont intimement liées à des problématiques plus larges. Elles touchent, entre autres, la définition même de la formation que nous voulons offrir aux étudiants de niveau collégial et mettent en cause les stratégies qui doivent associer dans un même vouloir collectif tout entier voué à la qualité de l'enseignement, les forces vives des collèges et du ministère de l'Éducation.

Nous tiendrons compte de ces recommandations dans le travail de réflexion que nous avons entrepris en vue de mieux définir les orientations que le gouvernement entend donner à l'enseignement collégial et de préciser les mesures qu'il entend prendre en vue de garantir à la société québécoise un enseignement collégial de toute première qualité.

En terminant, monsieur le Président, nous vous prions de bien vouloir remercier les membres du Conseil supérieur de l'éducation pour cet avis qui a su aborder franchement un problème qui nous paraît fondamental.

DOCUMENT 2UNE INQUIETUDE SANS FONDEMENT

Texte adopté par l'Assemblée Générale  
de la S.P.Q. le 12 mai 1978.

1. Le Conseil supérieur de l'Éducation a recommandé en mars dernier des "éléments de réflexion" et quatre "voies" susceptibles d'enrayer, notamment dans les cours de philosophie, les "propagandes", les "manifestations de dogmatisme et d'intolérance" et la poursuite d'objectifs "particuliers ou militants". Cet avis du CSE a provoqué des remous. Dans les milieux philosophiques par exemple, les premières réactions ont été défavorables.<sup>1</sup> Certes, vous pourriez croire, Monsieur le Ministre, que ces réactions ne sont que l'expression de l'auto défense d'un milieu enclin à conserver ses prérogatives. Mais plusieurs passages, de l'avis du CSE, donnent prise, et très directement, à de telles réactions. Aussi, la Société de Philosophie du Québec (SPQ), réunie en congrès, tient à présenter au Ministre de l'éducation diverses recommandations qui sont à toute fin pratique des "balises" acceptables par toutes les parties intéressées (collèges, étudiants, syndicats, CES, administrateurs).

2. Pour ce faire, la SPQ tient d'abord à souligner qu'un Avis comme celui du CSE repose essentiellement sur un manque d'information. Le CSE écrit lui-même qu'il manque des données objectives pour juger de la situation actuelle de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps et il ajoute ceci: "...la difficulté même de vérifier le fondement de l'inquiétude suscitée accroît cette inquiétude". Ceci est exact. Mais le document du CSE n'est pas de nature à la dissiper.

3. Des faits pourtant, inconnus ou méconnus, doivent être portés à l'attention du Ministre et du public. Par exemple, qu'enseigne-t-on en philosophie dans les collèges? Si on consulte les documents de la

- 
- 1) Devoir, mardi, le 21 mars 1978.  
Devoir, mardi, le 28 mars 1978.  
Devoir, mardi, le 4 avril 1978.  
Devoir, mardi, le 11 avril 1978.  
Devoir, jeudi, le 13 avril 1978.  
Devoir, samedi, le 6 mai 1978.

Coordination Provinciale de la philosophie, on constate que les contenus de cours sont extrêmement variés. On dénombre pour l'année 1974 une cinquantaine de philosophes à l'étude et l'exposé d'une vingtaine de théories philosophiques. Sous cette diversité, il est possible de discerner des tendances qui, depuis la création des cégeps, ont évolué. Ainsi, dans une enquête subventionnée et publiée par le MEQ on montrait qu'au moment de la création des cégeps, les professeurs de philosophie étaient passés du thomisme à trois grandes orientations: métaphysique, éthico-existentielle, théorique.<sup>2</sup> Par ailleurs, en 1974-1975, on discernait l'existence de trois tendances principales:

- a) le courant "humaniste", qui se caractérise essentiellement par des préoccupations d'ordre éthique, par le souci de situer l'homme dans l'univers et par une réflexion sur le vécu;
- b) le courant "freudo-marxiste", qui se caractérise par des préoccupations politico-sociales et par une réflexion sur les déterminismes inconscients;
- c) le courant "épistémologique" qui se caractérise par une série d'interrogations sur les mécanismes de la connaissance scientifique et sur la logique du discours (on parle ici surtout de "structuralisme" et de "philosophie analytique").<sup>3</sup>

Les tendances ont donc évolué et se sont modifiées au cours de ces vingt dernières années. En dépit de l'aspect très aléatoire de ces typologies, nous montrerons plus loin que ces changements se retrouvent dans toutes les disciplines. Soulignons pour l'instant que ces faits conduisent à constater que l'enseignement de la philosophie est loin d'être monolithique, dogmatique.

4. Néanmoins, comme le rappelle le CSE, il existerait dans nos établissements scolaires, des "polarisations culturelles et politiques" et des "points de cristallisations". Sans vouloir couper le cégep des débats qui vivifient le milieu social, le CSE affirme rechercher le respect des objectifs propres à l'enseignement en accordant aux enseignants eux-mêmes une responsabilité prépondérante.

- 
- 2) Vidricaire A., Charbonneau F., Lacharité N., Les professeurs de philosophie des collèges du Québec: leurs représentations de la philosophie comme savoir et comme pratique, Montréal, Direction Générale de l'Enseignement collégial du Ministère de l'Éducation, 1972.
  - 3) Rapport de la coordination provinciale de la philosophie, année 73-74, Mémoire sur la place de la philosophie dans l'enseignement collégial.

A ce propos, la SPQ tient à faire remarquer que son intention n'est pas de cautionner des actes isolés de professeurs<sup>4</sup>, mais plutôt d'affirmer que les cas portés à son intention sont extrêmement isolés. En outre, et c'est là un aspect de la question sur lequel il faut que le Ministre et le public soient renseignés, toute la pratique de l'enseignement de la philosophie est consignée dans divers documents qui circulent librement à travers la province: le plan-cadre provincial d'enseignement de la philosophie, les plan-cadres départementaux, les plans de cours des professeurs. Mieux, la coordination provinciale anime cet enseignement en élaborant des guides pédagogiques, en suscitant une revue, des colloques et des comités. Dans les départements de philosophie, il y a des efforts constants d'auto-contrôle théorique et pédagogique pour renouveler et améliorer la qualité des cours. Bref, quand le CSE propose comme voie de solution (balise I) une prise en charge par les enseignants eux-mêmes d'un enseignement responsable, la SPQ affirme que cette prise en charge a toujours existé depuis le début des cégeps.

5. Enfin, en ce qui regarde l'ampleur des objectifs de l'enseignement de la philosophie, le CSE suggère une délimitation plus spécifique. Encore ici, le ministre et le public devraient savoir que cette délimitation est en oeuvre. En effet, la coordination provinciale de philosophie dans son rapport de février 1977 (Phase B) a délimité des objectifs provinciaux et quatre champs qui couvrent chacun un domaine de la philosophie, en laissant à chaque département la tâche de construire une séquence de quatre cours avec des objectifs spécifiques. Or, la DIGEC a approuvé les principes de ce programme des champs obligatoires, davantage centrés sur la formation de base de l'étudiant. De plus, la coordination provinciale a entrepris cette année de colliger et de publier en commençant par le champ 101, les programmes-cadres départementaux spécifiant l'actuel programme-cadre provincial. Ces faits montrent qu'il faut distinguer le programme provincial (objectifs généraux) d'un programme départemental (objectifs spécifiques) qui sont tous les deux supervisés par la coordination provinciale de philosophie. La SPQ est portée à penser que le CSE n'a pas aperçu ces distinctions, ni les constantes tentatives d'amélioration du contenu des cours de philosophie depuis maintenant 10 ans.

6. Ces données d'information devraient normalement dissiper le "malaise" que semble percevoir le CSE. Malheureusement le CSE fait davantage: il prend occasion de tel ou tel accident de parcours non

---

4) "Je n'ai pas l'intention en étant dissident de sembler cautionner les actes isolés de professeurs qui pourraient tenter d'utiliser les cours de philosophie à leurs fins personnelles ou politiques" Dissidence de M. Marcel Pépin, Avis du CSE, in Devoir, jeudi 30 mars 1978.

vérifié, et encore une fois isolé, pour proposer une conception de l'enseignement qui s'avère à l'analyse impraticable. Le CSE suggère en effet "d'introduire dans la Loi des collèges une clause touchant une sorte de neutralité idéologique des enseignements", comme s'il était possible d'isoler la pédagogie de l'idéologie et du politique. La SPQ considère important de rappeler un certain nombre de considérations qui permettraient d'imaginer des pistes plus adéquates.

7. L'institution scolaire sera toujours en liaison avec la société qui en est sa condition d'existence. Dans une société "unitaire" comme celle de l'époque des collèges classiques, l'institution scolaire transmettait des valeurs et des contenus scientifiques, idéologiques et politiques partagés par une très forte proportion de la population. Qu'on change les mots propagande et militantisme par ceux de formation et élite, le système scolaire d'hier était quant même porteur d'une vision très particulière du monde et de la société.

Aujourd'hui, la question qui se pose est la suivante: l'institution scolaire transmet les valeurs et les contenus de quel groupe social? Soulignons-le: l'école étant en symbiose avec une société ne peut pas se penser dans son existence et ses fonctions indépendamment de cette société. Comme les valeurs et les contenus varient de nos jours selon les groupes sociaux en présence, il devient très difficile pour l'institution scolaire de prétendre transmettre des objectifs partagés de tous. Même si elle le prétendait, elle ne ferait que cacher et surtout détruire la dynamique des tensions culturelles qui habitent cette société.

8. Tout cela est bien connu. Mais quand le Conseil supérieur suggère "une sorte de neutralité idéologique des enseignements", la SPQ ne comprend rien. Pire! Elle se demande comment ce même Conseil supérieur si acharné à défendre les droits d'une école confessionnelle et privée, c'est-à-dire un exemple clair de non-neutralité idéologique, peut d'un même geste bannir des cégeps publics un ou des systèmes particuliers de valeurs?

9. Mais peut-être le problème se situe-t-il au niveau des disciplines et non au niveau du système scolaire comme tel. Encore là la SPQ est perplexe. Considérons l'enseignement du français dans les institutions scolaires. Pourquoi enseigne-t-on cette discipline de l'élémentaire au collégial? On nous répondrait: parce que nous vivons dans une société francophone. Est-ce neutre? Y a-t-il là absence d'idéologie? Demandez aux anglophones du Québec! On le voit: une discipline dans une école n'échappe pas aux enjeux de la société qui en permet l'existence. Certes, un enseignant peut taire ce phénomène au moment où il enseigne sa règle de grammaire. Quoi qu'il en soit, l'étudiant devra tôt ou tard choisir et se situer par rapport à la loi 101.

Considérons un autre fait, celui de notre historiographie. Que se passe-t-il dans cette discipline comme généralement dans toutes les sciences humaines et sociales? Depuis François-Xavier Garneau en passant par le Chanoine Groulx, Frégault, Brunet et les chercheurs de l'UQAM, il y eut un savoir-faire historique centré d'abord sur les grandes figures canadiennes françaises puis, plus récemment, sur les groupes sociaux qui constituent cette population francophone et québécoise. Est-ce neutre? ce contenu, ce savoir historique n'est-il pas lié à un ensemble de valeurs? Quand l'étudiant découvre l'historiographie, est-il coupé de ces enjeux scientifiques, idéologiques et politiques? Nous pourrions poser les mêmes questions à propos des types de sociologie, de psychologie et d'économie qui se pratiquent au Québec. La réponse sera toujours la même: le choix d'une discipline dans une institution scolaire et le contenu qu'elle construit et communique, comportent des incidences socio-culturelles auxquelles l'étudiant est confronté.

10. La philosophie au cégep a connu des changements qui sont en tout point analogues à ceux survenus dans l'historiographie, la littérature franco-québécoise, la sociologie, etc. Comme ces dernières disciplines, la philosophie s'est modifiée dans la foulée des enjeux scientifiques, idéologiques et politiques. A ce niveau, la philosophie n'est pas plus neutre qu'une autre discipline. Et si présentement des philosophes s'affrontent, c'est le signe que diverses manières de penser - qui sont ce qu'on a coutume d'appeler depuis Strawson des métaphysiques de révision - cherchent à se présenter comme les meilleures structures de penser au sujet du monde et de la société. Bref, qu'il s'agisse du Chanoine Groulx en histoire ou de Marx en philosophie, l'enjeu reste le même: il s'agit d'un savoir-faire disciplinaire qui n'est jamais neutre. Et changer Groulx pour Rumilly ou Marx pour Aristote tant et aussi longtemps qu'on reste en histoire ou en philosophie, on ne passe pas d'un discours idéologique à un discours neutre mais plutôt d'une prise de position scientifique, idéologique et politique sur le monde à une autre.

11. Ce sont là quelques considérations qui devaient être rappelées: au lieu d'être une instance de neutralité idéologique, le cégep doit plutôt être un lieu où continuent de s'affronter les manières de penser. Pour la SPQ, l'endoctrinement et la propagande idéologiques ou politiques disparaissent là où des idées et des prises de position à incidence historique se discutent ouvertement. L'inverse, à savoir toute velléité d'un neutralisme de bon aloi, risque toujours d'être une manipulation d'autant plus subtile que son discours pseudo-universel se présente comme anhistorique.

12. La philosophie au Québec est maintenant une discipline qui a une histoire et qui tend à s'inscrire dans l'histoire d'ici. Malheureusement le CSE a ignoré une série de faits qui constituent justement les réseaux

de production et de transmission de cette discipline. C'est pourquoi, la SPQ recommande au Ministre de faire connaître les mécanismes dont se sont dotés cette catégorie d'enseignants et aussi les documents de la Coordination Provinciale de philosophie, les programmes de philosophie des collèges de même que les résultats d'évaluation. Ces informations conduiront sans doute le public à constater que les rumeurs, les inquiétudes ou les malaises dont parle le CSE sont peu de choses par rapport à la contribution positive de la philosophie à la formation de base des étudiants, c'est-à-dire à un des objectifs fondamentaux du Cégep. Ces informations montreront aussi qu'au lieu de songer comme le suggère le CSE, à faire enquête sur l'enseignement de la philosophie, il faut plutôt que les différentes instances travaillent ensemble sur les conditions institutionnelles dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps.

SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques-Yvan Horin  
Ministre de l'éducation  
Ministère de l'éducation  
1035, rue de Lachevrotière  
Québec, P.Q.

DOCUMENT 3

CRAINTE ET TREMBLEMENT  
DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

Texte adopté par le Conseil du département  
 de philosophie du Cégep du Vieux-Montréal  
 le 13 avril 1978

La philosophie et son enseignement - aussi longtemps qu'il durera - donnera lieu à des luttes. Leurs enjeux ne sont pas que philosophiques, mais politiques et idéologiques.

Dans ce champ de bataille est intervenu récemment le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en publiant un avis au Ministère. Trois membres du CSE étaient dissidents. Il s'agit de "Polarisations culturelles et politiques dans l'enseignement de la philosophie et d'autres disciplines au collège". Nous voudrions ici, en tant qu'enseignants de philosophie au Collège du Vieux-Montréal, relever à travers les lacunes du document l'ambiguïté des positions du CSE. Nous voudrions aussi expliquer comment, quant à nous, reconnaissant la contradiction qui travaille l'histoire de la philosophie, nous plaçons notre enseignement sous le signe de cette dialectique. Ce qui nous oblige à délaisser le dogmatisme qui se cantonne dans des positions apolitiques, dans des questions annoncées pour neutres, aussi bien que celui qui se cantonne dans des réponses figées à l'avance.

Le lieu idéologique du CSE

Qui parle dans ce document? Et d'où parle-t-on? Le CSE présente ses remarques en disant qu'il "a résolu de traduire ici l'écho des observations inquiètes qu'il recueille fréquemment". Non seulement n'identifie-t-il pas la position idéologique d'où il parle, il ne veut pas non plus avoir de voix propre, il veut n'être qu'un écho. N'empêche que la première voix qu'il cite, c'est celle de sa propre intervention antérieure. Mais remarquons surtout que, si le CSE a décidé de se faire le porte-parole d'inquiétudes, c'est qu'il les jugeait fondées, c'est qu'elles expriment le parti qu'il prend. Mais ce parti, doit-on comprendre, c'est nous tous qui "fréquemment" le prenons. C'est notre propre écho que nous devons entendre dans les craintes et tremblements du CSE.

Nous déplorons le manque de lucidité d'un document qui masque sa position, qui nie parler sous une idéologie précise reflétant des intérêts spécifiques. Nous ne nous étonnons pas, alors, que le CSE aboutisse à demander une législation de "neutralité idéologique" dans l'enseignement, quand les sciences sociales ont constaté depuis longtemps que ceux qui en appellent à la neutralité couvrent naturellement, spontanément, de ce mot, leur propre travail d'endoctrinement culturel et politique, pour le passer comme inexistant.

Ce non-lieu de l'argumentation, s'il sert bien le propos implicite du CSE, n'en entache pas moins la validité logique de son document. En effet, comment tirer une conclusion utile de propositions telles que: "il arrive... en certains cours... on a beaucoup dénoncé... dans trop d'endroits... certains professeurs... impression de malaise"? On appelait cela naguère de la généralisation hâtive. En toute rigueur intellectuelle, on ne peut que prendre acte d'un sentiment, que le CSE se garde bien de circonscrire. Etabli hors de tout lieu idéologique, dans l'objectivité et la neutralité, il préfère en effet les tournures impersonnelles et les "ont été entendues".

#### Rumeur et inculpation

Trop connu dans la publicité, un autre procédé du CSE peut, à force de répétition, aboutir au matraquage intellectuel. Nous voulons parler du mécanisme associatif déclenché en accolant systématiquement au mot "philosophie" les expressions: "propagandes ... dogmatisme ... intolérance ... objectifs particuliers ou militants ... paravent ... à des manoeuvriers ... bafouent les jeunes ...". Propagande de quoi? Dogmatisme à quel sujet? Sous quelle forme? Quels objectifs particuliers? C'est au lecteur à suppléer, à majorer suivant ses peurs et ses humeurs.

Le document se contredit d'ailleurs facilement. Le CSE veut inviter "les parents ou les citoyens ... à ne pas tenir sans vérification que la situation est vraiment comme ils la perçoivent", mais il mène son propre procès, jusqu'aux recommandations législatives, après avoir avoué que son "constat se cerne difficilement dans des vérifications incontestables", et sans répondre aux dissidences que trois de ses membres ont exprimées avant la rédaction finale de son avis. Le CSE veut encore protéger l'étudiant de philosophie contre toute tentative visant à "enfermer la pensée dans un système d'évidences, quel qu'il soit". Pourtant il retient l'inquiétude "à propos de profondes polarisations culturelles et politiques dont les cégeps sont le théâtre", et à propos du fait que s'y "affrontent les tendances et les groupes les plus divers, voire les plus insolites, tant au chapitre des modèles anthropologiques, sociaux et éducatifs, qu'à celui des idéologies

et des valeurs". Que craint-on? Que la pensée soit enfermée, qu'elle rencontre au contraire des polarisations, ou qu'elle rencontre la plus grande diversité?

A quoi sert un document qui en reste au plan de la rumeur, qui procède par allusion et par raconter, qui multiplie les déclarations de principes mais confond jugements de faits et de valeurs? A quoi sert un document qui confère d'emblée à ses déclarations un statut d'évidences reconnues, qui accumule les contradictions logiques mais qui renvoie le dogmatisme et l'intolérance à la position de l'autre? Un document qui n'assume pas la responsabilité de sa propre intolérance, ni de son acte d'accusation, c'est un document qui sert à régler un compte: haro sur la philosophie!

Une seule chose est claire: le CSE s'inquiète, le CSE s'alarme, le CSE a peur. Mais de quoi a-t-il peur? Que notre société capitaliste soit contestée? Même les évêques à ce sujet n'y vont pas de main morte. Le CSE a-t-il simplement peur de son ombre, c'est-à-dire d'un dogmatisme mécaniste symétrique au sien? A-t-il peur au contraire, tout simplement, sans discrimination, de tout ce qui bouge, de tout ce qui débat, analyse, affronte, critique pour transformer et développer? On a assez vu au Québec les effets immobilistes de l'unanimité forcée; un peuple qui pour penser doit se soumettre à l'intolérance de ses dirigeants est un peuple qu'on fabrique dans la peur.

### Stériliser la philosophie

Venons-en aux suggestions concrètes du CSE. Au début de son avis, celui-ci rappelle que les cégépiens qui suivent les cours de philosophie sont à l'âge des choix fondateurs et des premières synthèses de vie. Il évoque ensuite pour ces cours des objectifs d'ordre surtout critique tirés des directives du Ministère. Conclusion: "Quand sont considérés les objectifs assignés aux cours obligatoires de philosophie, la pensée vient que ... l'enseignement de la philosophie puisse être reporté à plus tard dans la vie". C'est-à-dire, une fois que seront établis les choix fondateurs et les premières synthèses de vie sans les instruments que les cours de philosophie ont pour objectif d'apporter. Ruse ou inconséquence, cette volte-face n'est que le reflet de l'idéologie et de l'intérêt que le CSE ne veut pas avouer.

Le CSE ne s'arrête pas là, d'ailleurs. Sans indiquer s'il pense à des étudiants qui sortent du secondaire ou, comme il vient de le proposer, à des étudiants de l'éducation permanente, il poursuit sur son ton impersonnel: "L'ampleur de ces objectifs donne à penser encore qu'il pourrait convenir de les délimiter davantage", pour donner

l'attention à la logique, à la critique et à l'histoire des idées. Comme si, dans la formation du jugement en tant qu'instrument de la pratique, en tant qu'outil pour la vie, il ne fallait pas développer la logique et la critique dans leur application concrète, dans la confrontation et dans les choix vécus. Exercées à vide, la logique pour la logique, la critique pour la critique représentent le meilleur moyen - chez la minorité qui n'aura pas "décroché" - de former non de véritables esprits philosophiques mais des spécialistes de la réfutation et de la controverse, en un mot, des sophistes.

Quant à vouloir promener les jeunes à travers l'histoire des idées comme s'il s'agissait d'un musée de cire ou d'une galerie d'ancêtres; quant à ne pas leur offrir la méthode et les critères nécessaires pour interroger ces figures; quant à taire les enjeux des philosophies, les luttes qui travaillent les idées, leurs effets politiques et sociaux; quant à ne pas montrer que l'histoire des idées a partie liée avec l'histoire tout court: n'insistons pas.

"En ce qui concerne maintenant le cercle plus précis des connaissances auquel il faudrait limiter l'enseignement secondaire dans cette matière, je voudrais exclure expressément l'histoire de la philosophie. Certes elle se présente souvent, dans un premier temps, comme tout à fait adéquate à cette fin. Mais, si l'on ne présuppose pas l'Idée spéculative, cette histoire ne sera bien souvent qu'un simple récit fait d'opinions contingentes et oisives qui produit aisément un effet négatif que l'on pourrait même parfois considérer en fait comme le but poursuivi par cette histoire de la philosophie et par ceux qui la recommandent: savoir, une opinion défavorable, méprisante sur la philosophie, responsable tout particulièrement de l'idée toute faite selon laquelle cette science est l'occasion d'une peine bien inutile et que ce serait une peine plus vaine encore pour la jeunesse étudiante que de s'en préoccuper". Non ces lignes ne sont pas d'un de ces "peu nombreux" professeurs, qui suscitent tant d'inquiétude; il s'agit d'un extrait d'une lettre (16 avril 1822) adressée au "ministère royal des affaires médicales, scolaires, ecclésiastiques" par l'idéaliste le plus accompli, Hegel, lorsqu'il fut consulté sur "l'enseignement de la philosophie dans les lycées".

Le CSE fait deux propositions législatives: pour imposer la neutralité idéologique aux enseignants, pour assurer au ministre le pouvoir d'enquêter dans un collège sur des questions d'enseignement. Pour la philosophie spécifiquement, "la pensée lui vient", comme on a vu, de la circonscrire si bien qu'elle devienne "l'occasion d'une peine bien utile", et de la reporter à la période aléatoire de l'éducation permanente. Il ne nous sera pas interdit de voir dans cette intervention du CSE un des éléments d'un mouvement qui s'affirme depuis quelque temps en faveur, sinon de la liquidation, du moins de la réduction et

du refoulement de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps. D'autres éléments se retrouvent dans des textes antérieurs du CSE, dont le rapport Nadeau, dans les déclarations de responsables haut placés au Ministère, dans celles de dirigeants d'autres institutions, telles les HEC, dans les documents préparatoires au Livre blanc sur l'enseignement collégial, et dans tous ces autres rapports GTX de technocrates plus ou moins identifiés, qui par des papiers plus ou moins publics prennent la mesure de leur pouvoir en favorisant un certain vent "d'inquiétudes" dans l'opinion publique tout en y relâchant des ballons-sondes pour voir jusqu'où ils pourront aller.

Quelques éclats gauchisants de quelques professeurs trop pressés de prendre leurs distances par rapport au carcan de l'idéologie dominante, les manifestations d'un dogmatisme marginal qui n'est que le pendant du dogmatisme dominant par lequel ce procès est officieusement instruit, sont mis à profit pour faire disparaître, avec l'enseignement de la philosophie, les meilleures conditions pour que "les collèges accueillent et entretiennent une gestation de nouveaux modèles d'être et de vivre dont il faut permettre et favoriser la saine et féconde confrontation", comme le veut pieusement le CSE. Une chose est sûre. Cette féconde confrontation, l'ouverture sur les luttes et les questions embarrassantes, sont des conditions essentielles d'un enseignement enraciné dans une société vivante. Qu'on fasse taire tout cela dans les classes de philosophie, et l'on aura d'autant plus à "s'inquiéter" des autres disciplines qui ont à dire la même chose, notamment les sciences humaines. Mais le CSE l'ignore-t-il? Est-ce que, dans cette campagne d'imprécisions et de ballons-sondes, on ne voudrait pas faire de la philosophie un cas-type pour avertir "d'autres disciplines au collège" qu'il est nécessaire de rentrer et de rester au bercail de l'unanimité avec le pouvoir?

#### Que se passe-t-il en réalité?

Au lieu d'allonger la critique de ce document donquichottesque et de continuer à nous empêtrer avec lui dans sa lutte contre des moulins à vent, il est plus efficace de se camper sur le terrain solide de la réalité: la pratique philosophique actuelle dans les cégeps, attestée par les comptes-rendus circonstanciés des assemblées de coordination provinciale de philosophie, par le plan-cadre provincial adopté par l'ensemble des départements du réseau, par les plans-cadres départementaux, par les plans de cours des professeurs. Ces documents circulent librement à travers la province, tout le monde peut les consulter. Pourquoi omet-on de les signaler? Pourquoi ne parle-t-on jamais non plus du travail d'animation et de contrôle de la coordination provinciale, des guides pédagogiques qu'elle élabore, de la revue de l'enseignement de la philosophie qu'elle s'apprête cette année à lancer,

du colloque sur l'enseignement de la philosophie dans les cégeps qui aura lieu en juin et dont une des fonctions consistera à évaluer la fonction précise de l'enseignement de la philosophie dans la formation des étudiants? Pourquoi occulte-t-on le fait de l'auto-contrôle théorique et pédagogique à l'intérieur des départements, des efforts constants de leurs comités pour renouveler et améliorer la qualité des cours en fonction des recherches contemporaines ainsi que des besoins des étudiants et de la société?

Nos plans de cours ne sont pas des documents secrets. Ce qui y est consigné, nous le disons en classe. A partir du corpus philosophique et des problématiques philosophiques majeures, nous travaillons de façon à ce que l'étudiant participe à la démarche radicale et critique de la philosophie, qu'il développe des instruments qui l'aideront à poser et à étudier d'une manière plus profonde les problèmes et les contradictions de la vie sociale, et enfin qu'il se familiarise avec les exigences et les conditions d'une prise de position.

Plus spécifiquement, le cadre de nos cours est commandé par le concept de lutte de tendances en philosophie. Ni passif, ni mécanique, ni dogmatique, ce concept reprend la dynamique, non seulement des thèses philosophiques, mais de leurs liens avec les différentes pratiques de la société. C'est toute son histoire qui montre que la philosophie - et son enseignement n'y échappe pas - tire son existence et son mouvement de la contradiction entre l'idéalisme et le matérialisme, chacune des deux tendances étant impliquée par la tendance antagoniste. Nous pensons que toute pratique critique de la philosophie, toute prise de parti en philosophie se doit de faire ressortir ce mouvement d'opposition qui s'y trouve inscrit.

Il serait dérisoire et pathétique de garder l'étudiant à l'écart des oppositions de pratiques et de pensées qui meuvent sa société, ou tout simplement son milieu, en niant ou en minimisant la fonction de ces oppositions, par nostalgie de l'Age d'Or ou du Paradis Perdu. Certes difficile et risquée, la fonction des cours de philosophie est de fournir au cégépien l'occasion d'une mise en place active des différentes contradictions suivant lesquelles la société se développe dans ses différents aspects, afin qu'il puisse vivre et travailler dans la Cité d'une façon plus consciente, plus souple et plus fertile. Descartes disait "que chaque nation est d'autant plus civilisée et polie que les hommes y philosophent mieux; et ainsi que c'est le plus grand bien qui puisse être en un Etat que d'avoir de vrais philosophes".

### Conclusion

Le CSE a raison d'insister pour que le public s'informe de ce qui se passe à l'école. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous profitons de la tribune du DEVOIR. Là où il n'y a pas d'information, il y a la rumeur entretenue, la manipulation de l'opinion publique et le téléguidage de la politique par des cabales obscures. Or, c'est à ce travail de sape, de rumeur et de cabale qu'en cette occasion s'est livré le CSE. Espérons que le ministre de l'éducation saura se libérer de ce climat d'incrimination par oui-dire, et qu'il saura chercher des conseils fondés sur une information ouverte. Pour le moment, le CSE, organisme chargé de le conseiller, et dont nous n'avons pu obtenir le nom des membres, est en train de faire du colportage contre la philosophie parce qu'elle fait au Québec un travail qui n'est pas stérile, donc pas neutre.

Josiane Ayoub , Philippe Batista, Monique  
Caverni-Grenier, Michel Côté, Charles de  
Mestral, Philippe Ranger, Victor Sheitoyan,  
Jean-Charles Tanguay, Bernard Tourangeau,  
Louis Zambo (Cégep du Vieux-Montréal).

DOCUMENT 4

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES  
DU CEGEP MONTMORENCY RELATIVEMENT AUX COURS OBLIGATOIRES  
DE PHILOSOPHIE

Après l'étude approfondie des résultats obtenus aux sondages faits auprès des parents et des étudiants concernant les cours obligatoires de philosophie et administrés par l'association des parents, nous recommandons ce qui suit:

- 1- Bien que les parents et les étudiants reconnaissent aux professeurs le droit à leurs opinions, nous recommandons, en conformité avec les résultats, un enseignement neutre, des cours de philosophie offrant aux étudiants la possibilité d'étudier les principaux courants philosophiques, d'en discuter ouvertement afin de pouvoir en tirer leurs propres conclusions sans subir aucune forme de propagande, d'endoctrinement ou une idéologie unique.
- 2- 30% des étudiants ayant répondu au sondage, se sentant endoctrinés, nous recommandons qu'il soit fait des représentations auprès des professeurs afin que ceux-ci prennent conscience de ce problème, réexaminent le contenu de leurs cours et des textes et d'autant plus que 21% des étudiants affirment que, au cas où la situation resterait la même, ils opteraient pour l'abandon de ce cours.
- 3- 34% des étudiants ayant répondu à ce sondage craignant la partialité des professeurs au moment de l'évaluation des travaux, nous recommandons que soient rétablis les examens ministériels. Aussi nous demandons à la direction du Cégep Montmorency de faire les démarches nécessaires à ce sujet.
- 4- 59% des étudiants répondants préférant un professeur qui expose les différents points de vue sur un sujet donné sans prendre parti, nous recommandons que les séminaires soient adaptés de telle façon que tous les étudiants aient une chance égale de s'exprimer librement en présence du professeur qui aurait un rôle de personne ressource, de modérateur favorisant cette liberté d'expression.

- 5- Nous recommandons que des sondages soient exécutés à la fin de chaque session et couvrant tous les cours dispensés par le CEGEP à l'instar du système utilisé dans plusieurs universités.

L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES  
DU COLLEGE MONTMORENCY

Le 2 Mai 1978

DOCUMENT 4 (suite)

RESULTATS DU SONDAGE AUPRES DES PARENTS  
PORANT SUR LES COURS OBLIGATOIRES DE PHILOSOPHIE

QUESTION 1. Votre fils (ou votre fille) est inscrit au collège Montmorency depuis:  
 septembre 1977,  
 septembre 1976.

RESULTAT Total des parents répondants: 661  
 60% des étudiants de ceux-ci étaient inscrits en septembre 1977.  
 33% des étudiants de ceux-ci étaient inscrits en septembre 1976.

---

QUESTION 2. Votre fils (ou votre fille) est inscrit dans quel programme (à la session automne 1977)?

RESULTAT Nous avons eu par programme environ 35% de répondants, sauf pour le cinéma dont la proportion est inférieure à ces données.

---

QUESTION 3. En général êtes-vous satisfait de l'enseignement dispensé par le collège Montmorency?

RESULTAT En général les parents sont satisfaits de l'enseignement dispensé au CEGEP à 80%.

---

QUESTION 4. Votre fils (ou votre fille) vous a-t-il parlé du cours de philosophie qu'il a suivi depuis septembre 1977?

RESULTAT 46% des parents ont entendu parlé défavorablement du cours de philosophie.  
 29% favorablement.

---

QUESTION 5. Si votre fils (ou votre fille) était inscrit au collège l'an dernier, s'est-il montré satisfait du cours de philosophie suivi l'an dernier?

RESULTAT 17% des étudiants inscrits au collège l'an dernier se sont montrés satisfaits.  
21% des étudiants inscrits au collège l'an dernier se sont montrés insatisfaits.  
11% indifférents.  
51% sans réponse.

---

QUESTION 6. Avez-vous une idée des notions qui sont transmises à votre fils (ou votre fille) à l'occasion de son cours de philosophie?

RESULTAT 59% des parents ont démontré un intérêt marqué pour les cours de philosophie.

---

QUESTION 7. Présentement, la philosophie est une discipline obligatoire pour tous les étudiants. Selon vous, les cours de philosophie devraient-ils être obligatoires ou facultatifs?

RESULTAT Les parents sont en faveur d'un cours de philosophie facultatif et cela à 60%.

---

QUESTION 8. Si le professeur de philosophie de votre fils (ou votre fille) profitait de son cours pour tenter de l'influencer en prônant une idéologie en particulier, quelle serait votre réaction?

RESULTAT 73% des parents sont opposés à ce que des professeurs profitent du cours pour prôner une idéologie en particulier.

---

QUESTION 9. Si le professeur de philosophie de votre fils (ou votre fille) faisait de l'endoctrinement pendant ses cours, quelle serait votre réaction?

RESULTAT 89% des parents pensent qu'il faudrait inciter fortement les professeurs à plus d'impartialité.

---

QUESTION 10. Avez-vous des commentaires personnels à formuler sur l'enseignement de la philosophie au collège Montmorency?

RESULTAT Cette question n'a pas encore été analysée.

---

QUESTION 11. Si vous connaissez le nom du professeur de philosophie de votre fils (ou de votre fille) pour la session automne 1977, veuillez l'indiquer ci-après.

RESULTAT Cette question a été biffée et n'a donc pas été traitée.

---

DOCUMENT 4 (suite)

RESULTATS DU SONDAGE AUPRES DES ETUDIANTS  
PORTANT SUR LES COURS OBLIGATOIRES DE PHILOSOPHIE

QUESTION 1. Depuis quand êtes-vous inscrit au collège Montmorency?

RESULTAT Total des répondants: 915 sur un total maximum de  
1 931 étudiants.

---

QUESTION 2. A la session d'automne 1977, vous étiez inscrit dans quel programme?

RESULTAT Nous avons eu par programme entre 46 et 50% de répondants, sauf pour le cinéma dont la proportion est inférieure à ces données.

---

QUESTION 3. En général êtes-vous satisfait de l'enseignement dispensé par le collège Montmorency?

RESULTAT En général les étudiants sont satisfaits de l'enseignement dispensé par le collège dans une proportion de 85% des répondants.

---

QUESTION 4. A la session Automne 1977, à quel cours de philosophie étiez-vous inscrit?

RESULTAT 56% des répondants étaient inscrits au cours 340-101  
37% étaient inscrits au cours 340-301  
7% n'ont pas donné de réponse.

---

QUESTION 5. Quel était le nom de votre professeur de philosophie à la session Automne 1977?

RESULTAT Cette question a été biffée et n'a donc pas été traitée.

---

QUESTION 6. Dans son cours de philosophie, croyez-vous que le professeur doit rester impartial ou qu'il doit prendre parti pour une idéologie en particulier?

RESULTAT Les étudiants reconnaissent aux professeurs le droit à leurs opinions mais ils veulent de l'impartialité dans l'enseignement. Ils sont opposés à l'endoctrinement à une majorité de 94%.

---

QUESTION 7a. Avez-vous l'impression qu'à la session d'automne 1977, votre professeur de philosophie se servait de son cours pour endoctriner les étudiants?

RESULTAT 56% des étudiants déclarent ne pas avoir l'impression que leur professeur se servait de son cours pour les endoctriner.

30% répondent oui à cette question.

QUESTION 7b. Si oui, quel effet cette propagande a-t-elle sur votre motivation envers le cours de philosophie?

RESULTAT Sur ces 30% d'étudiants ayant répondu oui, 70% sont portés à vouloir abandonner le cours de philosophie ou à changer de professeur.

---

QUESTION 8. Si vous ne partagez pas les opinions de votre professeur de philosophie, croyez-vous que cela influence vos résultats scolaires?

RESULTAT 38% des étudiants qui ont répondu au sondage estiment que le professeur est impartial quant à son évaluation des travaux et des examens.  
34% des répondants craignent que cela fasse baisser leurs notes.  
26% n'ont pas d'opinion.

---

QUESTION 9. Si votre professeur de philosophie fait une critique de la société, va-t-il jusqu'à préconiser le renversement par la force de la société actuelle ou l'utilisation de moyens illégaux pour changer la société?

RESULTAT 57% des répondants répondent carrément non à cette question.  
16% sont d'avis contraire.  
21% n'ont pas d'opinion.

---

QUESTION 10. Comme moyen d'enseignement, les professeurs de philosophie utilisent souvent le travail de groupe (ou séminaire). Cette méthode est, tout à fait légitime et approuvée par le collège. Cependant, en philosophie, les séminaires sont utilisés de façon intensive. Comment évaluez-vous l'usage de cette méthode?

RESULTAT Les étudiants ont répondu à 61% que les professeurs utilisent cette méthode honnêtement et professionnellement.

---

QUESTION 11. Les textes qui sont distribués par votre professeur de philosophie devraient avoir pour but, entre autres, de stimuler chez vous une réflexion critique. Il est donc normal que ces textes soient occasionnellement "choquants". Comment évaluez-vous l'intention du professeur à travers ces textes?

RESULTAT 48% des étudiants estiment que les textes véhiculent une idéologie précise, mais le professeur n'essaie pas de les influencer.  
Par contre, 39% sont d'avis contraire, c'est-à-dire que ces textes ont pour but de les influencer et de les amener à une idéologie bien identifiée.

---

QUESTION 12. Si vous aviez à choisir votre professeur de philosophie et le type de cours correspondant, que préféreriez-vous?

RESULTAT 97% des étudiants ne veulent pas être forcé à partager le point de vue du professeur.  
De ce nombre, 59% répondent préférer un professeur qui expose les différents points de vue sur une question donnée et qui ne prend pas parti.  
Les autres, 38% préfèrent une idéologie bien identifiée mais où le professeur reste impartial.

---

QUESTION 13. Présentement, les cours de philosophie sont obligatoires pour tous les étudiants. Pensez-vous que les cours de philosophie devraient rester obligatoires?

RESULTAT 47% des étudiants répondent OUI aux cours obligatoires de philosophie.  
Sur ces 47% de répondants, 24% ont pour condition qu'on n'y fasse pas de l'endoctrinement.  
40% des répondants estiment que ce cours ne devrait pas être obligatoire.

---

QUESTION 14. Avez-vous des commentaires personnels à formuler sur l'enseignement de la philosophie?

RESULTAT Cette question n'a pas encore été analysée.

---

QUESTION 15a. Croyez-vous que le collège Montmorency devrait procéder à des sondages périodiques sur l'enseignement de la philosophie?

RESULTAT 64% des répondants sont en faveur de sondages périodiques sur l'enseignement de la philosophie, alors que 23% ont répondu non à cette question.

QUESTION 15b. Croyez-vous que le collège Montmorency devrait procéder à des sondages sur d'autres matières que la philosophie?

RESULTAT 63% aimeraient que le collège Montmorency procède à des sondages sur d'autres matières. 24% estiment que non.

QUESTION 15c. Nommez deux matières sur lesquelles vous aimeriez qu'on procède à des sondages?

RESULTAT Cette question n'a pas été traitée.

---

CONTRIBUTIONLE CONSEIL CANADIEN DE RECHERCHES SUR LES HUMANITES  
ET L'EDITION PHILOSOPHIQUE AU CANADA DEPUIS 1970.

Qui n'a pas, un jour ou l'autre, entendu parler du Conseil des Arts du Canada? Ses nombreux programmes sont connus, qu'il s'agisse de bourses de maîtrise, de bourses de doctorat ou post-doctorales, de bourses de travail libre, ou encore de subventions de recherche, d'une aide pour permettre la participation active à un congrès à l'étranger, voire même de l'organisation d'un colloque. Mon propos est ici d'examiner le programme d'aide à l'édition que le Conseil des Arts subventionne directement depuis de nombreuses années et qu'il demande, pour la discipline qui nous concerne, au Conseil Canadien de Recherches sur les Humanités (le C.C.R.H.) ainsi qu'au Conseil Canadien de Recherches en Sciences Sociales (le C.C.R.S.S.) d'administrer pour son compte.<sup>1</sup>

Je pense qu'il sera utile à plusieurs de savoir ce qu'est le C.C.R.H. et de connaître le fonctionnement de son programme d'aide à l'édition. Je ne me contenterai cependant pas d'expliquer en détail cette mécanique subtile: il m'est apparu important de donner des chiffres et d'identifier des résultats concrets. C'est pourquoi l'on trouvera en fin d'article la liste des ouvrages philosophiques subventionnés et parus depuis 1970.<sup>2</sup> J'ai cru bon de faire suivre cet article d'un document mis au point par le C.C.R.H. concernant les modalités à suivre pour que d'une thèse, l'on puisse faire sortir un livre.

1. Qu'est-ce que le C.C.R.H.?

Le Gouvernement canadien ayant adopté la Loi C-26 créant le nouveau Conseil des Sciences Humaines et cette loi ayant déjà reçu la sanction royale l'année dernière, plusieurs données concernant aussi bien le C.C.R.H. que le C.C.R.S.S. sont susceptibles de changer. En effet le Conseil des Sciences Humaines vient prendre place à côté du Conseil des Sciences et du Conseil des Arts et il "serait censé assumer, dès le 1er avril 1978, le rôle actuellement dévolu à la Direction des humanités et des sciences sociales du Conseil des Arts".<sup>3</sup> La création du nouveau Conseil rend nécessaire, par exemple, que le C.C.R.H. et le C.C.R.S.S. adoptent de nouveaux noms, ces organismes ne voulant plus donner l'impression qu'ils sont des organismes subventionnaires. Le

C.C.R.S.S. a, de fait, déjà changé de nom: il s'identifie dorénavant comme étant la Fédération canadienne des sciences sociales (F.C.S.S.) regroupant les secteurs de l'anthropologie, du droit, de l'économie, de l'éducation, de la géographie, de l'histoire du Canada, de l'histoire non canadienne,<sup>4</sup> de la psychologie, des sciences administratives, de la science politique et de la sociologie. Et à sa réunion du 25 novembre 1977, le Conseil d'administration du C.C.R.H. a décidé de recommander à l'Assemblée générale (qui a eu lieu à London le 26 mai dernier, dans le cadre du Congrès des Sociétés Savantes) d'adopter le nom de Fédération canadienne des sciences humaines (F.C.S.H.). Quoi qu'il en soit de cet éventuel changement de nom pour le C.C.R.H., établissons qu'il s'agit d'un organisme privé fondé en 1943 dans le but de supporter le développement des "humanités" au Canada. Composé des représentants de ses sociétés affiliées (il s'est, en fait, toujours agi d'une "fédération"), de membres à titre personnel et de membres correspondants dans les universités, le Conseil entend jouer un "rôle de coordination dans les matières d'intérêt commun à ses membres, telles le congrès annuel des Sociétés Savantes, les positions à adopter au sujet des politiques gouvernementales ou de l'appui financier à la recherche".<sup>5</sup>

Actuellement, le C.C.R.H. regroupe vingt-trois sociétés savantes parmi lesquelles on retrouve l'Association Canadienne de Philosophie (A.C.P.) et la Société Canadienne d'Histoire et de Philosophie des Sciences (S.C.H.P.S.).<sup>6</sup> Chaque année d'autres sociétés savantes demandent à être admises au sein du C.C.R.H.: ces demandes sont étudiées par le "comité d'examen des demandes d'admission" qui fait ses recommandations au Conseil d'administration. Le Québec, quant à lui, possède son propre réseau de sociétés savantes regroupées au sein de l'Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences (A.C.F.A.S.), et à ce réseau s'est intégrée la S.P.Q.

Pour l'année 1977-78, le C.C.R.H. compte 61 membres correspondants, qui sont, pour la plupart, des institutions universitaires et qui délèguent une personne au C.C.R.H.<sup>7</sup> Compte tenu du grand nombre de personnes et d'institutions impliquées dans le fonctionnement du C.C.R.H., celui-ci s'est doté d'une structure à trois niveaux analogue à celle de la S.P.Q.:

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| l'assemblée générale,        | qui se réunit au moins une fois l'an et qui comprend tous les membres du C.C.R.H.  |
| le conseil d'administration, | élu par l'assemblée générale et composé de 9 membres à titre personnel, des représentants d'au plus 18 sociétés membres, de 3 représentants des membres correspondants et de plusieurs membres |

d'office dont le président de l'Association Canadienne des humanités. Le Conseil d'administration se réunit à deux reprises au moins chaque année.

#### le bureau de direction

qui compte 4 membres en plus du président et du vice-président, tous élus chaque année par l'Assemblée générale. Le président sortant, le président du Comité d'aide à l'édition et le président de la F.C.S.S. sont membres d'office du Bureau, qui se réunit 5 ou 6 fois l'an.

Pour l'année en cours, le Bureau de direction est composé de:

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Jean PAPINEAU-COUTURE (Président)   | - Fac. de Musique, U. de M.                 |
| John ABRAMS (Vice-président)        | - Industrial Engineering, U. de Toronto.    |
| Walter PRINCIPE (Président sortant) | - Pontifical Institute of Medieval Studies. |
| Michael BATTIS                      | - Germanic Studies, U.B.C.                  |
| Jack H. PARKER                      | - Hispanic Studies, U. de Toronto.          |
| Antoine SIROIS                      | - Faculté des Arts, U. de Sherbrooke.       |
- Janet DEBICKA, ex-officio (Présidente de la F.C.S.S.).  
 Pierre PAGE, ex-officio (Président du Comité d'aide à l'édition).  
 David STEEDMAN, directeur du C.C.R.H.

Le budget du C.C.R.H. provient de sources multiples: le C.C.R.H. reçoit chaque année une subvention de fonctionnement du Conseil des Arts du Canada (\$120,000. en 1975-76; \$110,000. en 1976-77), ainsi qu'un appui financier de la part des universités canadiennes: cette contribution, qui était de \$0.10 par étudiant-équivalent-plein-temps (mais il a toujours été accepté que toutes les universités ne se conforment pas à ce taux) a été portée en 1976-77, à \$0.12 par étudiant-équivalent-plein-temps. Enfin, chacune des sociétés membres paient une cotisation au C.C.R.H.: pour l'exercice fiscal 1977-78, celles-ci paient \$3.00 pour chaque membre qui enseigne à plein temps dans une université canadienne.<sup>8</sup>

En fait, le C.C.R.H. administre plusieurs programmes à l'aide de fonds que lui confient divers organismes: il en est ainsi du "Programme de promotion du bilinguisme", programme que se donnent diverses sociétés savantes intéressées à "profiter du nouveau programme mis en oeuvre par le Secrétariat d'Etat afin de favoriser le développement du bilinguisme au sein des organismes non gouvernementaux".<sup>9</sup> Il en va de même également du "Programme de représentation internationale" institué en juin 1975 par le Conseil des Arts, de concert avec la

Commission Canadienne pour l'UNESCO, qui vise "à aider les sociétés savantes et les associations à vocation artistique et culturelle à se faire représenter sur la scène internationale".<sup>10</sup> C'est également le C.C.R.H. qui coordonne les activités des sociétés savantes: par exemple, c'est lui qui, de concert avec la F.C.S.S., a accepté l'offre de l'Université de la Saskatchewan et de l'Université Dalhousie d'accueillir les sociétés savantes à l'occasion de leur congrès annuel, en 1979 et 1981 respectivement. L'Université du Québec à Montréal a, pour sa part, invité les sociétés savantes pour l'année 1980. Mais il reste que du point de vue de la masse budgétaire, le principal programme du C.C.R.H. est celui de l'aide à l'édition. Il s'agit d'un programme que le C.C.R.H. administre conjointement avec la F.C.S.S. pour le compte du Conseil des Arts du Canada.

C'est le conseil d'administration du C.C.R.H. qui se charge de composer les divers comités, ad hoc ou permanents, dont il a besoin. Le principal comité permanent du C.C.R.H. est celui de l'aide à l'édition. Voici le nom des personnes ayant fait partie de ce comité depuis 1970:

1970-71:

John Stedmont (Président), Bernard Beugnot, Venant Cauchy, Béatrice Corrigan, J-E.A. Crake, Jean Darbelnet, William Dray, Edward Heier, Herbert Kalbfleisch, R.A.H. Shields.

1971-72:

Venant Cauchy (Président), Bernard Beugnot, A. Brunet, Béatrice Corrigan, J-E.A. Crake, Jean Darbelnet, E. Heier, H.J. Johnson, G. Johnston, H-K. Kalbfleisch, R.A.H. Shields, J.M. Stedmont.

1972-73:

Venant Cauchy (Président), B. Beugnot, A. Brunet, B. Corrigan, J-E.A. Crake, J. Darbelnet, E. Heier, H.J. Johnston, H.K. Kalbfleisch, P. Pagé, R. Sanfaçon, R.A.H. Shields, J.M. Stedmont.

1973-74:

Venant Cauchy (Président), B. Beugnot, A. Brunet, B. Corrigan, J-E.A. Crake, J. Darbelnet, J.G. Nicholson, H.J. Johnson, G. Johnston, H.K. Kalbfleisch, P. Pagé, R. Sanfaçon, R.A.H. Shields, J.M. Stedmont.

1974-75:

G. Johnston (Président), B. Beugnot, A. Brunet, E. Cappadocia, B. Corrigan, J-E.A. Crake, H. Eichner, J. Gray, H.J. Johnson, P. Léon, J.G. Nicholson, P. Pagé, R. Sanfaçon, M. Trudel.

1975-76:

H. Eichner (Président), E. Cappadocia, B. Corrigan, J-E.A. Crake, J. Demers, F. Duchesneau, V. Graham, J. Gray, P. Léon, T. Maertens, S. McLelland, J.G. Nicholson, P. Pagé, R. Sanfaçon, M. Trudel.

1976-77:

Pierre Pagé (Président), E. Cappadocia, B. Corrigan, Jeanne Demers, Victor G. Doerksen, François Duchesneau, Hans Eichner, Z. Folejewski, Victor Graham, Pierre Léon, Thierry Maertens, Joseph McClelland, W.H. New, John G. Nicholson, Anthony, J. Podlecki, Roland Sanfaçon, Malcolm Ross, P.M. Swan, Marcel Trudel, Carl Berger, Judith McA'Nulty et Douglas A. Odegard.

1977-78:

Pierre Pagé (Président), E. Cappadocia (Vice-président), Carl Berger, Pierre Boulle, Félix Carrasco, Jeanne Demers, Victor G. Doerksen, Keith Ellis, Z. Folejewski, Serge Gagnon, Benoît Garceau, Victor Graham, David Hayne, W. Hempel, Joseph S. Kess, Thierry Maertens, Laurent Mailhot, Judith McA'Nulty, Joseph McClelland, W.H. New, Douglas A. Odegard, Anthony J. Podlecki, Malcolm Ross, Roland Sanfaçon, P.M. Swan.

2. Le programme d'aide à l'édition

Il y a plus de trente ans que le C.C.R.H. et le C.C.R.S.S. ont créé le programme d'aide à l'édition savante. Depuis 1957, ils administrent eux-mêmes ce programme qui se propose de faciliter la publication d'ouvrages apportant une contribution importante à l'avancement des connaissances et qui risqueraient de ne pas voir le jour sans l'aide d'une subvention. L'objet spécifique de ce programme est d'aider un éditeur à couvrir le déficit résultant de la production et de la mise en marché d'un ouvrage d'érudition. C'est donc dire que les subventions du C.C.R.H. ne sauraient défrayer ni le coût de la recherche, ni celui de la dactylographie, de la traduction ou de la préparation d'un manuscrit.

2.1 Disciplines représentées au Comité d'aide à l'édition:<sup>11</sup>

Etudes classiques  
Etudes hispaniques  
Etudes italiennes  
Etudes religieuses  
Etudes slaves

Linguistique  
Etudes germaniques  
Littérature anglaise  
Littérature française  
Littérature canadienne-française

Histoire de l'art	Philosophie
Histoire du Canada	Musique
Histoire non canadienne	

## 2.2 Règlements généraux du programme: 12

### Eligibilité

En règle générale, seul est susceptible de recevoir une subvention un manuscrit assez long pour fournir la matière d'un livre destiné à être publié au Canada et dont l'auteur est domicilié au Canada.

Le C.C.R.H. et la F.C.S.S. ne subventionnent pas la publication de recueils de poésie, de romans, de pièces de théâtre, d'articles de revues, d'extraits de livres, ni celle de manuscrits reproduisant des textes déjà parus.

Tous les manuscrits soumis au Comité sont évalués pour leur valeur intrinsèque, mais des règlements particuliers s'appliquent aux catégories suivantes:

#### a) Thèse

Sauf exception, le Comité n'examine pas les thèses. Si un manuscrit tiré d'une thèse est soumis au Comité, il doit être accompagné d'une liste des révisions apportées au texte original. Le Comité tient à la disposition des auteurs une brochure intitulée "La thèse et le livre" indiquant les différences essentielles entre une thèse et un ouvrage publiable: on en trouvera le texte en appendice à cet article.

Il arrive parfois qu'une thèse de doctorat soit publiable telle quelle. Si un éditeur, ou le directeur de la thèse, certifie par écrit qu'il estime que la thèse peut être publiée sans retouche, la procédure habituelle d'évaluation du manuscrit suivra son cours.

#### b) Ouvrages collectifs

Les ouvrages auxquels ont collaboré plusieurs auteurs (Mélanges, par exemple) doivent présenter une forte unité thématique. Un directeur de publication doit être en mesure d'effectuer les remaniements qui, à son avis, amélioreraient la qualité de l'ouvrage (y compris la suppression des articles jugés médiocres et la révision de certains

autres), au cas où l'octroi d'une subvention dépendrait de l'adoption de ces modifications.

#### c) Actes de congrès ou colloques

Les actes de congrès ou colloques ne sont pas admissibles comme tels au programme. Cependant, si le manuscrit des actes d'un congrès ou d'un colloque répond aux critères d'éligibilité des ouvrages collectifs figurant au précédent paragraphe, il pourra prétendre à une subvention.

#### d) Bibliographies et ouvrages de référence

Les bibliographies et ouvrages de référence doivent se conformer aux deux critères suivants: répondre à un réel besoin du monde savant; être d'une solide exécution, c'est-à-dire complets, précis, bien documentés, comportant des jugements critiques valables, etc...

#### e) Traductions

Les Conseils de recherche ne disposent pas de fonds pour défrayer les coûts de traduction (un programme d'aide à la traduction existe au Conseil des Arts). Cependant, la traduction d'un ouvrage savant sera évaluée d'après les critères suivants:

1. le fond et la qualité de l'ouvrage original;
2. l'utilité d'une traduction dans l'une des deux langues officielles au Canada;
3. la qualité de la traduction.

Une traduction d'édition critique peut être présentée, à condition qu'elle apporte une contribution originale et importante.

#### Procédure à suivre

Une demande de subvention doit être soumise aussitôt que possible, même si le manuscrit n'est pas encore terminé. Sur une demande de subvention doivent figurer le nom, le domicile permanent et l'adresse universitaire (s'il y a lieu) de l'auteur, ainsi que la date prévue pour la remise du manuscrit.

La lettre de candidature doit également comprendre un résumé de l'ouvrage ainsi que la table des matières et l'introduction. Il serait également souhaitable de préciser le nombre de pages prévu. Ces

renseignements permettront de déterminer si le manuscrit est éligible et de trouver des lecteurs éventuels. Cependant, un dossier ne sera ouvert que lors de la réception de deux exemplaires du manuscrit définitif. Afin de faciliter la tâche des lecteurs, le Comité exige que les manuscrits aient une présentation soignée et qu'ils soient lisibles. Si la pagination n'est pas convenable, si des pages manquent, si une mauvaise frappe ou des corrections nombreuses rendent la lecture difficile, le manuscrit sera automatiquement retourné à l'expéditeur. Toutes les révisions envisagées par l'auteur doivent être effectuées avant la soumission du manuscrit. L'auteur ne devrait pas envoyer le manuscrit original mais plutôt des copies de la version définitive.

Comme le processus d'évaluation d'un ouvrage d'érudition dure en moyenne de quatre à cinq mois, il est recommandé que les candidats entrent en contact avec le Comité le plus tôt possible. Un auteur peut d'ailleurs faire une demande de subvention avant de s'adresser à un éditeur.

Dans certains cas, les lecteurs suggèrent des révisions. Il arrive souvent que le Comité accorde une grande importance aux recommandations des lecteurs et refuse de subventionner un ouvrage tel qu'il a été soumis. Le cas échéant, on encouragera l'auteur à soumettre une nouvelle version de son manuscrit qui sera en général évalué de nouveau par les premiers lecteurs. Si l'auteur ne peut accepter toutes les suggestions des lecteurs, il doit préciser ses raisons par écrit.

Quand les lecteurs suggèrent des révisions mineures, le Comité demande seulement à l'auteur ou à l'éditeur d'en tenir compte. Ces suggestions permettent souvent d'améliorer le contenu ou la présentation de l'ouvrage.

Comme les lecteurs recommandent fréquemment des révisions et qu'il est difficile, voire impossible, de faire des corrections une fois qu'un manuscrit a été composé typographiquement, les manuscrits ne doivent pas être photocomposés ou typographiquement prêts avant que le Comité n'ait pris une décision et que l'auteur et/ou l'éditeur n'aient tenu compte des rapports de lecture ou de toute autre observation utile.

Une fois que le comité d'aide à l'édition recommande l'octroi d'une subvention, cette décision doit être sanctionnée - en principe - par le Comité exécutif du C.C.R.H. ou de la F.C.S.S. C'est le Comité exécutif qui décide du montant exact de la subvention, après l'étude du formulaire financier rempli par l'éditeur (deux avis d'imprimeurs au minimum doivent être joints à ce formulaire). Le formulaire

financier doit indiquer le montant du déficit prévu par l'éditeur. Si les fonds disponibles sont limités ou si la nature de l'ouvrage et le montant des ventes prévues le permettent, le Comité peut alors approuver l'octroi d'une subvention réduite afin de permettre une publication moins dispendieuse. Quand les fonds disponibles sont limités, le versement d'une subvention peut parfois être reporté à l'année suivante. Quand deux exemplaires de l'ouvrage publié sont reçus par le Comité, accompagnés d'une demande de paiement en bonne et due forme, le montant approuvé par le Comité exécutif est versé à l'éditeur.

Si un manuscrit n'est pas publié dans les trois années qui suivent la décision positive du Comité, la subvention est supprimée. Si la publication de l'ouvrage est toujours envisagée, la candidature sera de nouveau étudiée par le Comité. Le candidat devra alors faire part de ses projets de publication et, dans ce cas, le manuscrit sera de nouveau évalué afin de déterminer s'il mérite toujours d'être subventionné.

#### Directives générales

Des dérogations aux règlements généraux du programme d'aide à l'édition seront parfois tolérés conformément aux sections 2 et 4 de ces Directives, si le C.C.R.H. et le Conseil des Arts sont d'accord:

1. Sous réserve des exceptions énoncées aux sections 2 et 4 ci-dessous, seuls les ouvrages relevant du domaine des humanités, dont l'auteur ou le rédacteur sont domiciliés au Canada, et dont l'éditeur est une maison canadienne de renom, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'édition.
2. A titre d'exception, un manuscrit dont l'auteur ou le rédacteur n'est pas un résident du Canada peut être admissible, à condition de se conformer aux règlements suivants:
  - a. être publié au Canada
  - b. appartenir à l'une des catégories suivantes:
    - ouvrages traitant d'un sujet canadien, ou
    - ouvrages faisant partie d'une collection publiée au Canada, et dont le mérite est attesté par des spécialistes compétents demeurant au Canada ou à l'étranger.
3. Le manuscrit peut être soumis au C.C.R.H. soit par l'auteur, soit par un éditeur canadien.

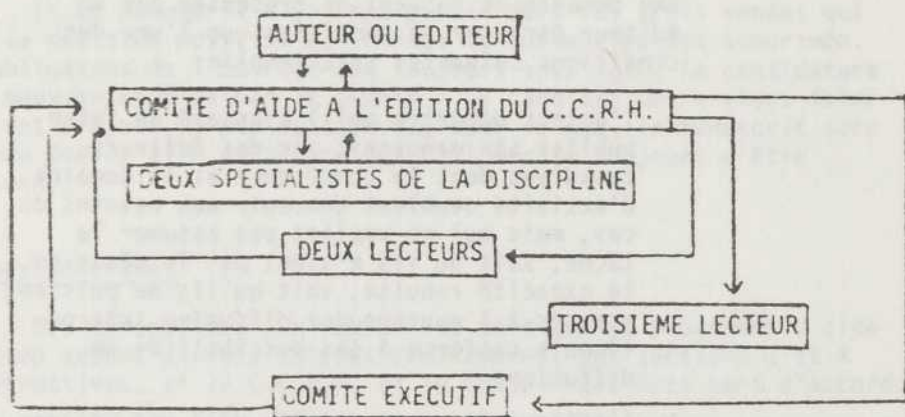
Dans le premier cas, le Comité obtient une évaluation de spécialistes compétents en vue de déterminer, en principe, si l'ouvrage est admissible à une subvention. Cependant, aucune subvention n'est octroyée avant qu'une demande n'ait été soumise à l'étude du Comité par un éditeur admissible et compétent, dans les formes prescrites à la section 6 ci-dessous.

4. A titre d'exception, le C.C.R.H. peut accepter une demande de subvention présentée par un éditeur étranger, à condition que l'une des conditions suivantes soit remplie:
  - a. l'auteur démontre qu'il a essayé de faire publier son manuscrit par des éditeurs canadiens dont la compétence et le domaine d'activité semblent convenir aux besoins du cas, mais qui ne veulent pas assumer la tâche, soit qu'ils n'aient pas le désir ou la capacité requise, soit qu'ils ne puissent assurer à l'ouvrage une diffusion internationale conforme à ses possibilités de diffusion;
  - b. l'éditeur étranger possède déjà une collection de qualité, ou bien une compétence spéciale qui met hors de doute sa supériorité sur toute maison canadienne en ce qui concerne le manuscrit en question.
5. Les subventions ne sont accordées qu'en fonction de la valeur scientifique de l'ouvrage déterminée après consultation de spécialistes indépendants.
6. Tout éditeur qui demande une subvention est tenu de présenter, en même temps, et sous une forme prescrite par le Conseil des Arts du Canada, un budget estimatif des frais et des revenus imputables à la publication de l'ouvrage en question. La subvention est calculée en fonction de ce budget d'une manière qui est également prescrite par le Conseil des Arts. En cas de difficulté touchant l'interprétation du budget ou le calcul de la subvention le C.C.R.H. doit s'en remettre au Conseil des Arts.
7. Toute subvention accordée aux termes des sections 2 et 4 ci-dessus doit recevoir l'approbation préalable d'un agent délégué désigné à

cette fin par le Conseil des Arts. Dans la détermination de l'admissibilité de la demande, celui-ci est tenu de consulter les représentants du C.C.R.H.

### 3. Processus de l'évaluation des manuscrits soumis

Le cheminement d'un manuscrit soumis au C.C.R.H. peut être représenté de la façon suivante:



Quant un auteur ou un éditeur soumet une demande de subvention, sa demande est reçue par le personnel permanent adjoint au Comité d'aide à l'édition (Directrice: Madame Viviane ELBAZ; adjointe aux publications: Madame Andrée FOSTY). Le manuscrit est automatiquement soumis aux deux spécialistes de la discipline siégeant sur le Comité d'aide à l'édition à moins qu'il soit trop mal présenté matériellement. Les deux spécialistes en question soumettent à la directrice une liste ordonnée de lecteurs qu'ils recommandent étant donné la nature du manuscrit reçu. Les deux premiers lecteurs à se classer en tête de liste sont contactés et selon qu'ils acceptent ou non d'évaluer le manuscrit soumis, on contacte ou non les autres personnes sélectionnées par les deux spécialistes du Comité d'aide à l'édition. Les deux spécialistes en question doivent être nécessairement professeurs à l'université et faire l'objet d'une recommandation de la part de la société savante s'occupant d'une discipline donnée: ils sont nommés pour un mandat de trois ans par le Conseil d'administration du C.C.R.H. Une fois que les lecteurs ont transmis leur rapport d'évaluation au C.C.R.H., les spécialistes de la discipline en question ont le choix ou bien de faire appel à un troisième lecteur, ou bien de transmettre au Comité exécutif leur rapport d'évaluation concernant exclusivement

la qualité du manuscrit et l'opportunité de sa publication. Ce rapport peut tenir compte, le cas échéant, de la réponse de l'auteur ou de l'éditeur aux remarques critiques des lecteurs. Une fois en possession du rapport d'évaluation, le Comité exécutif (formé de certains membres des Bureaux de direction du C.C.R.H. et de la F.C.S.S.) décide du montant de la subvention et en avise l'auteur ou l'éditeur. Il est à noter que le président du Comité d'aide à l'édition ne peut représenter sa propre discipline mais qu'il est appelé à voter sur toutes les candidatures de lecteur soumises. Il est à noter également que depuis juin 1976, le Bureau de direction du C.C.R.H. reçoit régulièrement un compte rendu des décisions prises par le Comité d'aide à l'édition. Dans ce rapport, il est fait mention des manuscrits approuvés, des manuscrits devant être révisés avant une resoumission éventuelle, des manuscrits refusés, des manuscrits jugés inadmissibles, des manuscrits pour lesquels le dossier a dû être fermé suite au retrait de la demande de subvention, et dans ces deux derniers cas le Comité d'aide à l'édition doit fournir des explications pertinentes.

L'étape la plus importante de ce processus concerne évidemment l'évaluation du manuscrit par les deux lecteurs recommandés par les spécialistes de la discipline. Les directives suivantes sont fournies à tout lecteur:

## GUIDE DU LECTEUR

### CONTENU DU RAPPORT

Veillez répondre de façon détaillée aux questions suivantes (voir Appendice au verso):

1. Quel est le sujet de ce manuscrit? Quels en sont les objectifs?
2. Le manuscrit, sous sa forme actuelle, constitue-t-il un apport important et original dans son domaine?
3. Evaluer la valeur de l'érudition.
4. Le manuscrit peut-il être publié sous sa forme actuelle?
  - a) oui
  - b) non
  - c) ce manuscrit n'est pas publiable tel quel. Cependant, un manuscrit révisé serait sans doute publiable (dans ce cas, veuillez indiquer avec précision les révisions à effectuer).
5. Dans quelle mesure est-il important que ce manuscrit soit publié?

### AMELIORATIONS POSSIBLES

6. Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer le manuscrit: style, inexactitudes, oublis, etc...?

### ANONYMAT

Bien que les rapports de lecture soient envoyés aux auteurs, à titre d'indication, l'identité des lecteurs ne leur est jamais révélée. Néanmoins, quand le Comité consultatif d'un éditeur a besoin de connaître le nom du lecteur, l'identité du lecteur lui est révélée, à titre confidentiel.

Si vous ne voulez pas que votre nom soit révélé à un éditeur, veuillez le mentionner au début ou à la fin de votre rapport.

Veillez envoyer votre rapport (dactylographié de préférence) avant le \_\_\_\_\_ et retourner le manuscrit par courrier recommandé ou par poste certifiée. Merci.

151 Slater, Ottawa, Canada. K1P 5H3/Tél: 238-6112

Un appendice à ce guide fournit les précisions suivantes:

"Grâce à votre rapport, et à celui d'au moins un autre lecteur, le Comité d'aide à l'édition du Conseil décidera de recommander ou de refuser l'octroi d'une subvention pour faciliter la publication du manuscrit que vous allez évaluer. Seuls les ouvrages d'érudition qui constituent un apport original et important dans leur discipline sont subventionnés. Pour que le Comité puisse prendre une décision équitable et motivée, le rapport doit être suffisamment détaillé (de trois à quatre pages dactylographiées).

Il serait souhaitable que la réponse à la question numéro 1 fournisse un bref résumé du manuscrit et décrive les objectifs de l'auteur, car les membres du Comité ne lisent pas, en général, tous les manuscrits soumis au Conseil. Si votre rapport est favorable, vous établirez dans quelle mesure le manuscrit constitue un apport original à son domaine de recherche (réponse à la question numéro 2). Vous évaluerez la valeur scientifique du manuscrit: exactitude, étendue de la recherche et documentation suffisante (réponse à la question numéro 3), etc...

Si votre rapport est négatif, il serait nécessaire que vous expliquiez clairement les défauts du manuscrit, pour la gouverne de l'auteur et du Conseil. En particulier, votre rapport devrait indiquer si le manuscrit n'apporte aucune contribution originale à son domaine de recherche (pourquoi) ou s'il ne s'appuie pas sur une base scientifique sûre (sources inexactes, ou documentation insuffisante), ou s'il est mal structuré et mal présenté.

La question numéro 4 a trait au contenu même du manuscrit et non pas à des questions mineures pouvant être corrigées par un éditeur avant la publication. Le Conseil octroie une subvention pour la publication d'un manuscrit à la condition expresse que la maison d'édition soit connue et que l'éditeur s'engage à corriger le texte avant qu'il n'aille sous presse. Cependant, si le Conseil n'octroie pas de subvention, il fera connaître les raisons de cette décision à l'auteur en se basant sur les rapports de lecture. Dans certains cas,

quand les défauts d'un manuscrit sont susceptibles d'être corrigés, on donnera à l'auteur la possibilité de soumettre son manuscrit à nouveau, après une révision qui tiendra compte des remarques des lecteurs. Dans de pareils cas, le manuscrit révisé est en général relu par les premiers lecteurs.

Comme les fonds dont dispose le Conseil sont limités, la réponse à la question numéro 5 permet au Comité de prendre une décision lorsque le nombre de manuscrits qui lui sont soumis est supérieur à celui qu'il peut subventionner. Il serait alors utile que le lecteur compare l'ouvrage qu'il lit avec d'autres ouvrages déjà parus dans le même domaine.

Les recommandations ayant trait au style et à la présentation du manuscrit sont d'une grande utilité pour l'auteur et l'éditeur. La réponse à la question numéro 6 peut figurer en annexe au rapport même.

Une préparation de copie importante peut avoir des implications financières sérieuses pour le Conseil. Il serait donc souhaitable que le lecteur donne une idée de l'ampleur des corrections à effectuer, en citant quelques exemples. Néanmoins, il faut noter qu'un rapport négatif ne dépendra pas seulement du style et de la présentation d'un manuscrit, sauf si l'érudition de l'auteur est en cause. Enfin, toute suggestion sur le format de l'ouvrage peut être incluse dans la réponse à la question numéro 6".

#### 4. Subventions aux publications philosophiques canadiennes depuis 1970.

De 1970 à 1977, soixante-douze ouvrages philosophiques ont vu le jour grâce à une subvention du C.C.R.H.: soixante-douze sur quatre cent trente trois publications subventionnées par le Comité du C.C.R.H. On trouvera dans le tableau qui suit toutes les données statistiques qu'il m'a été possible de glaner dans les différents rapports annuels du C.C.R.H.:<sup>13</sup>

Année  
Total en ma  
Manusc  
Manusc  
Manusc  
Manusc  
Manusc  
Manusc  
Ouvrage  
nés par  
les dis  
Montant  
accordé  
Resourc  
révision  
Renvoyé  
leur po  
tion"  
Manusc  
à l'étud  
30 avril  
Manusc  
osopha  
ventionn  
parus  
\* subvent

Année	1970- 71	1971- 72	1972- 73	1973- 74	1974- 75	1975- 76	1976- 77
Total des manuscrits en main au 1er mai	40	74	72	63	50	76	107
Manuscrits reçus	103	124	163	170	188	173	186
Manuscrits approuvés	49	95	95	98	85	83	90
Manuscrits rejetés	20	31	67	73	72	28	32
Manuscrits à réviser			32	20			41
Manuscrits retirés			10	8	5	5	35
Ouvrages subventionnés parus (toutes les disciplines)	28	43	61	81	66	94	60
Montant total accordé	105,900.	195,350.	116,796.	247,897.	216,127.	250,110.	24,640.*
Resoumis après révision <sup>14</sup>						18	25
Renvoyés à l'auteur pour correction <sup>15</sup>						44	41
Manuscrits encore à l'étude au 30 avril	74	72	63	50	76	107	95
Manuscrits philosophiques subventionnés et parus	8	5	6	21	8	15	9

\* subvention moyenne: \$3,700. Subvention maximale possible: \$5,000.

Il est bien difficile de savoir si la philosophie comme discipline a reçu du Comité d'aide à l'édition du C.C.R.H. un traitement équitable dans la mesure où nous ne pouvons pas savoir quelle est la proportion des manuscrits soumis depuis 1970 qui tombent dans cette catégorie. Tout ce que ces chiffres nous permettent d'affirmer, c'est qu'environ 16% des ouvrages subventionnés depuis 1970 sont en philosophie.

Remarquons par contre le nombre des ouvrages philosophiques de langue française qui ont été subventionnés depuis 1970 par rapport au nombre total d'ouvrages philosophiques subventionnés: trente-trois des soixante-douze ouvrages philosophiques subventionnés sont de langue française, soit 45%. Voici, en terminant, la liste de ces ouvrages pour chacune des années concernées:<sup>16</sup>

en 1970-71:

GAUTHIER, Yvon, L'arc et le cercle: l'essence du langage chez Hegel et Hölderlin, Montréal, Bellarmin.

LANE, Gilles, Etre et langage. Essai sur la recherche de l'objectivité, Paris, Aubier-Montaigne.

McKINNON, Alastair, Kierkegaard in Translation, Leiden, E.J. Brill.

PRESSEAUULT, Jacques, L'être-pour-autrui dans la philosophie de Jean-Paul Sartre, Bruges, Paris, Desclée de Brouwer; Montréal, Bellarmin.

RUBINOFF, Lionel, Collingwood and the Reform of Metaphysics. A Study in the Philosophy of Mind, Toronto, Univ. of Toronto Press.

THATCHER, David, Nietzsche in England, 1890-1914. The Growth of a Reputation, Toronto, Univ. of Toronto Press.

THERRIEN, Vincent, La révolution de Gaston Bachelard en critique littéraire. Ses fondements, ses techniques, sa portée, Paris, Klincksieck.

ENDICOTT, Annabel, Hermogenes and the European Renaissance, Princeton, Princeton Univ. Press.

en 1971-72:

COUTURIER, Fernand, Monde et Etre chez Heidegger, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971.

LACROIX, Benoît, L'Historien au moyen âge, Paris, Vrin, 1971.

LANE, Gilles, Science et réalité, notes pour une philosophie des sciences, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971.

REBOUL, Olivier, Kant et le problème du mal, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971.

WIDMER, Charles, Gabriel Marcel et le théisme existentiel, Paris, Les Editions du Cerf, 1971.

en 1972-73:

ARMOUR, Leslie, Logic and Reality, Assen (The Netherlands), Van Gorcum & Cie, 1972.

CARNOIS, Bernard, La cohérence de la doctrine kantienne de la liberté, Paris, Editions du Seuil, 1973.

NOXON, James, Hume's Philosophical Development: A Study of his Methods, Oxford, The Clarendon Press, 1973.

SPARSHOTT, F.E., Looking for Philosophy, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1972.

STOCK, Brian, Myth and Science in the Twelfth Century, Princeton, Princeton U.P., 1972.

THIBAUT, Pierre, Savoir et Pouvoir: philosophie thomiste et politique cléricale au XIXe siècle, Québec, Presses de l'Univ. Laval, 1972.

en 1973-74:

BRISSON, Luc, Le même et l'autre dans la structure ontologique du Timée de Platon, Paris, Klincksieck, 1974.

CUNNINGHAM, Frank, Objectivity in Social Science, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1973.

DESPLAND, Michel, Kant on History and Religion, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 1973.

DOERKSEN, V. et R.J. GLENDINNING, Deutung und Bedeutung, La Haye, Mouton & Co., 1973.

GRENGLER, Marcella T., The "Trattato Politico-Morale" of Giovanni Cavalcanti (1381-1451), Genève, Librairie Droz, 1973.

- HUNTER, J.F.M., Essays after Wittgenstein, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1973.
- JOHNSON, A.H., Experiential Realism, London, George Allen & Unwin, 1973.
- LANE, Gilles, L'Urgence du présent, Montréal, Presses de l'Univ. du Québec, 1973.
- LEBRUN, Richard, Joseph de Maistre: Considerations on France, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1974.
- MAILHOT, Laurent, Albert Camus ou l'imagination du désert, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1973.
- McKINNON, Alastair, Index Verborum til Kierkegaards Samlede Werke, Volume III, Leiden, E.J. Brill, 1973.
- PAQUET, Léonce, Platon: la médiation du regard, Leiden, E.J. Brill, 1973.
- POLTEN, Eric P., Critique of the Psycho-Physical Identity Theory, La Haye, Mouton, 1973.
- RABINOVITCH, Macnum, Probability and Statistical Inference in Ancient and Mediaeval Jewish Literature, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1973.
- REBOUL, Olivier, L'éducation selon Alain, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1974.
- RIDGWAY, R.S., Voltaire and Sensibility, Montréal, McGill/Queen's U.P., 1973.
- ROYLE, Peter, Sartre, l'enfer et la liberté, Québec, P.U. Laval, 1973.
- VALDES, Mario et Maria VALDES, An Unamuno Source Book, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1973.
- MONTEFIGRE, Alan, (ed.), Philosophie et relations interpersonnelles, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1973.
- QUINN, John F., The Historical Character of St. Bonaventure's Philosophy, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1973.
- ROBERTS, Don, The Existential Graphs of Charles S. Pierce, La Haye, Mouton, 1973.

en 1974-75:

- BRISSON, Marcelle, Expérience religieuse et expérience esthétique, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1974.
- DAMEK, Jaromir, Deux sources de la logique contemporaine, Québec, Presses de l'Univ. Laval, 1975.
- DAVIS, Kenneth R., Anabaptism and Asceticism, Pennsylvania, Mennonite Publ. House, 1974.
- LOEWEN, Harry, Luther and the Radicals, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 1974.
- OUSTON, P.A., Imagination in the Philosophy and Rhetoric of Maurice Barris' Political and Religious Traditionalism, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1974.
- PETIT, Jean-Claude, La philosophie de la religion de Paul Tillich, Montréal, Fides, 1974.
- RATZ, Alfred E., Freiheit und Gesellschaft bei Christoph Martin Wieland, Berne, Herbert Lang, 1974.
- WHITE, Ruth, L'Avenir des Lamennais, Paris, Klincksieck, 1974.

en 1975-76:

- BARKER, J.-C., Strange Contrarieties: Pascal in England During the Age of Reason, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1975.
- BERTRAND, Pierre, L'oubli: révolution ou mort de l'histoire, Paris, Presses Univ. de France, 1975.
- BROWN, Harcourt, Science and the Human Comedy, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1976.
- DANIELS, Charles B., Ethical Theories and Their Evaluation, Halifax, Dalhousie Univ. Press, 1975.
- FISCHER, Greth, A.M. Klein: Religious Philosophy and Ethics in His Writings, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 1975.
- GAGNE, J., ALLARD, G., MENARD, J., (eds), La science de la nature, théories et pratiques, Montréal, Bellarmin, 1974.
- KNOWLSON, J.R., The Real Character and Philosophical Language, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1975.

- LEVESQUE, Claude, L'Etrangeté du texte, Montréal, VLB Editeur, 1976.
- MACABREY, Denis, Edition critique de "Qu'est-ce que la philosophie?" de Bernard Bolzano, Québec, Presses de l'Univ. Laval, 1975.
- McKINNON, Alastair, Computational Analysis of Kierkegaard's "Samlede Werke", Leiden, E.J. Brill, 1975.
- McKINNON, Alastair, The Kierkegaard Indices, Volume IV, Leiden, E.J. Brill, 1975.
- PAQUET, Léonce, Les Cyniques grecs: fragments et témoignages, Ottawa, Editions de l'Univ. d'Ottawa, 1975.
- PLOURDE, Simone, Gabriel Marcel, Philosophe et témoin de l'espérance, Montréal, Presses de l'Univ. du Québec, 1975.
- TIFFOU, E., Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses "Prologues", Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1975.
- WILCOCKS, Robert, Jean-Paul Sartre: A Bibliography of International Criticism, Edmonton, Univ. of Alberta Press, 1975.

en 1976-77:

- GAUTHIER, Yvon, Fondements des mathématiques: Introduction à une philosophie constructiviste, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1976.
- LIGHTFOOT, David, Natural Logic and the Greek Moods, La Haye, Mouton et Co., 1975.
- LUCIER, Pierre, Empirisme logique et langage religieux, Montréal, Bellarmin, 1976.
- MCCORMICK, Peter, Heidegger and the Language of the World, Ottawa, Presses de l'Univ. d'Ottawa, 1976.
- McRAE, Robert, Perception, Apperception and Thought, Toronto, Toronto Univ. Press, 1976.
- MONTPETIT, Raymond, Comment parler de la littérature, Montréal, H.M.H., 1976.
- PRUCHE, Benoît, Existants et acte d'être, Montréal, Bellarmin, 1977.
- ROY, Jean, Hobbes et Freud, Halifax, Dalhousie Univ. Press, 1976.
- TODD, Robert B., Alexander of Aphrodisias on Stoic Physics, Leiden, E.J. Brill, 1976.

## NOTES

1. Comme on le verra tout de suite après, le C.C.R.S.S. a changé de nom et s'appelle maintenant la Fédération canadienne des sciences sociales (F.C.S.S.).
2. La présente étude est basée sur l'information contenue dans le dépliant intitulé Programme d'aide à l'édition, dans les Rapports annuels publiés entre avril 1971 et avril 1977 ainsi que dans divers numéros du Bulletin du C.C.R.H., dont le dernier numéro paru (volume 4, numéro 1) est daté d'hiver 1978. Toute cette documentation est disponible à la permanence du C.C.R.H., 151 rue Slater à Ottawa (Ont., K1P 5H3).
3. Bulletin du C.C.R.H., III, 3 (automne 1977), p. 3.
4. Ces deux dernières disciplines se trouvent représentées à la fois au C.C.R.H. et à la F.C.S.S.
5. C'est le texte même que l'on retrouve sur tous les Bulletins du C.C.R.H.
6. Voici la liste des sociétés membres:

Association des littératures canadienne et québécoise  
 Association of Canadian University Teachers of English  
 Association des professeurs de français des universités canadiennes  
 Canadian Association for Commonwealth Language and Literary Studies  
 Association Canadienne des hispanistes  
 Association Canadienne des slavistes  
 Association Canadienne des écoles universitaires de musique  
 Association des professeurs d'allemand des universités canadiennes  
 Association Canadienne de littérature comparée  
 Association Canadienne de linguistique  
 Association Canadienne de philosophie  
 Association canadienne de recherche sémiotique  
 Association Canadienne des études asiatiques  
 Société Canadienne d'étude du XVIIIe siècle  
 Société Canadienne pour les études italiennes  
 Société Canadienne d'histoire et de philosophie des sciences  
 Société Canadienne pour l'étude de la religion  
 Société Canadienne des études bibliques  
 The Canadian Theological Society  
 Société Canadienne des études classiques  
 Association Canadienne des humanités  
 Society for the Study of Egyptian Antiquities  
 Association d'Art des Universités du Canada.

7. Toutes ces institutions doivent faire partie de l'Association des Universités et Collèges du Canada (A.U.C.C.)
8. Selon David Steedman, le directeur du C.C.R.H., en 1976-77 le quart du budget du C.C.R.H. provenait des sociétés savantes affiliées ainsi que des membres correspondants (cf. Rapport annuel 1976-77, p. 8).
9. Rapport annuel 1975-76, p. 7.
10. Ibid., p. 7
11. Je n'indique ici que les seules disciplines appartenant à la catégorie dite des "humanités", disciplines représentées au sein du C.C.R.H. La F.C.S.S. a aussi ses "représentants disciplinaires" au sein du Comité d'aide à l'édition. Dans le cas de l'Histoire du Canada et de l'Histoire non Canadienne, deux disciplines qui, comme il a été dit plus haut, relèvent à la fois du C.C.R.H. et de la F.C.S.S., les mêmes spécialistes siègent au Comité d'aide à l'édition à la fois pour le compte du C.C.R.H. et pour celui de la F.C.S.S.
12. Cf. le texte du dépliant intitulé "Programme d'aide à l'édition" publié par le C.C.R.H. et la F.C.S.S.
13. L'année du C.C.R.H. va du 1er mai au 30 avril.
14. Cette nouvelle catégorie apparaît en 1975-76: elle était jusque-là incluse sous la rubrique "manuscrits reçus".
15. Même remarque: elle était jusque-là incluse sous la rubrique "manuscrits rejetés".
16. A part l'aide à l'édition proprement dite, le C.C.R.H. a soutenu et soutient financièrement d'autres publications: par exemple, la collection "Vie des lettres Canadiennes", dirigée par Benoit Lacroix et Jean Ménard; la collection du "Centenaire du Canada", dirigée par W.L. Morton; le catalogue collectif des manuscrits dans les archives canadiennes, édité par R.S. Gordon et dont l'édition préliminaire a paru en 1968. De plus, le C.C.R.H. délègue parfois certains de ses membres pour le représenter sur des organismes qui subventionnent eux-mêmes l'édition d'ouvrages: un exemple particulièrement intéressant pour nous est la participation du Prof. Raymond Klibansky aux réunions de l'Union Académique Internationale; l'une des entreprises de l'U.A.I. est l'établissement d'un "Corpus Philosophorum" et le Prof. Klibansky dirige lui-même le "Corpus du Platon latin"; une autre entreprise intéressante de l'U.A.I. est sa mise sur pied d'une "Commission des Dictionnaires", et le Prof. Klibansky y est responsable du "Dictionnaire des termes fondamentaux de la pensée philosophique

et politique dans le monde occidental". Le présent tableau ne fait pas état de ce support financier, pas plus qu'il ne fait état des subventions éventuelles au chapitre de l'aide à la traduction d'ouvrages philosophiques canadiens (le C.C.R.H. a un comité ad hoc pour l'aide à la traduction). Incidemment, le C.C.R.H. a publié en 1977 la deuxième édition de la Bibliographie de livres Canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais, préparée par Philip Stratford. Cette bibliographie, que le C.C.R.H. vend un dollar l'exemplaire, comporte 640 titres.

17. La subvention pour cette publication n'a été versée qu'en 1975-76 parce que l'éditeur ne l'a pas réclamée plus tôt.

Robert Nadeau  
UQAM

APPENDICE : LA THESE ET LE LIVRE

Texte diffusé par le C.C.R.H.

Les directeurs des Presses universitaires et des Conseils canadiens de recherches, qui portent un même intérêt aux études universitaires, ont souvent été interrogés sur leur attitude à l'égard de la publication de thèses. Disons tout de suite que, sous leur forme courante, les thèses n'intéressent généralement pas les éditeurs: elles devront presque toujours être repensées et réécrites en fonction des exigences posées par un volume. Les considérations que nous ferons ici sur les caractéristiques respectives de la thèse et du livre pourront être utiles à quiconque se propose de soumettre un manuscrit à un éditeur. Le but de cette brève étude n'est pas de traiter de tous les aspects de la question, mais simplement d'en énoncer quelques principes généraux.

Cette distinction entre thèse et livre paraîtra peut-être gratuite à certains: la plupart des thèses de lettres et de sciences sociales -- auxquelles s'applique particulièrement cet exposé -- ne comportent-elles pas tous les éléments d'un livre? On y trouve une table des matières, une préface ou introduction, des chapitres, éventuellement des appendices et illustrations, et toujours une bibliographie. Il n'en reste pas moins que les raisons qui inspirent l'élaboration et l'assemblage de ces divers éléments diffèrent dans un livre et une thèse: cette diversité dans les normes suivies est souvent très apparente.

Une thèse est le résultat d'une étude approfondie de l'auteur sur un aspect bien spécifique d'un sujet de littérature, d'histoire, de sciences politiques, d'économie ou de sociologie. Les résultats des recherches effectuées y sont présentés dans un ordre conventionnel, tâche qui démontre l'aptitude de l'auteur à recueillir des faits et à les exposer. Chacune de ses affirmations doit s'appuyer sur une documentation éclairant ses examinateurs sur la genèse de ses raisonnements, leur permettant ainsi d'en apprécier la valeur. De fait, l'auteur tend à démontrer à un groupe restreint d'examineurs ses dispositions aux travaux de recherche, et à cette fin, il a recours à une suite de procédés qui constituent la forme courante des thèses.

Une thèse admise, il arrive souvent qu'on laisse entendre à son auteur, à juste raison, que son sujet serait susceptible d'intéresser d'autres lecteurs que ceux des bibliothèques universitaires et des éditions microfilmées. Il se peut qu'il soumette alors son manuscrit

à un éditeur. Il s'entendra probablement répéter les remarques formulées au début de cet article. L'éditeur consentira néanmoins à examiner sa thèse et, si le sujet traité lui permet de prévoir quelque possibilité de succès, il lui recommandera sans doute d'entreprendre les révisions qui s'imposent. Il s'ensuit parfois une comparaison des commentaires reçus du Service des éditions et ceux des lecteurs versés dans les disciplines académiques, dont les critiques seront transmises, anonymement, à l'auteur. Il est possible que l'éditeur en arrive à la conclusion que le manuscrit soumis est publiable, mais qu'une aide financière extérieure est nécessaire à cet effet. C'est à ce moment qu'intervient -- s'il ne l'a pas fait plus tôt -- l'un des Conseils de recherches du Canada, dont on recherchera l'appui.

L'expérience a montré, tant aux éditeurs qu'à ces Conseils, que les thèses ainsi introduites sont sujettes à des révisions d'une étendue telle qu'elles correspondent à une refonte complète de l'ouvrage. D'autre part, ce procédé risque de compromettre les chances de l'auteur d'obtenir une subvention extérieure, retarde la publication de son oeuvre et lui fait perdre un temps précieux qu'il aurait pu employer utilement à réécrire ou réviser son manuscrit avant sa présentation. Le manuscrit révisé, il doit encore repasser par toutes les phases habituelles jusqu'à sa publication. Il est évident, dans ces conditions, qu'une préparation préalable et soignée de son manuscrit en vue de sa publication lui aurait été plus avantageuse.

Deux facteurs principaux sont à considérer dans la préparation d'une thèse à publier: les nouveaux et nombreux lecteurs qu'elle doit atteindre, et les modifications à y introduire en vue de répondre aux exigences de ces lecteurs.

Le nombre des nouveaux lecteurs d'une oeuvre de ce genre peut varier entre 500 et 5,000. De façon générale, quelle que soit l'étendue de ce nouveau public, son influence sur le travail de révision sera à peu près la même. Au delà du cercle étroit de ses confrères, l'auteur devra cette fois toucher de nombreux érudits, aux intérêts variés, qui consulteront son livre non par intérêt particulier à l'égard de sa thèse mais parce que certains de ses aspects se rattachent à leurs travaux ou lectures. Il devra éveiller la curiosité et l'attention de cette catégorie de lecteurs et de bien d'autres aux intérêts encore plus divers, de façon à les amener à pousser leurs incursions dans l'ouvrage. C'est là un souci que l'auteur n'avait pas eu à l'égard de ses examinateurs.

Il lui faudra évaluer d'emblée les connaissances de son nouveau public et en déduire la façon de lui présenter sa matière. Deux erreurs sont possibles: peu ou trop d'explications et de documentation.

La juste mesure est généralement difficile à trouver, mais sans elle la thèse ne donnera qu'un faible livre.

Presque toujours, le livre nécessite une rédaction plus développée que la thèse sur laquelle il est basé. Il importe que le sujet soit situé dans un contexte. L'auteur peut éventuellement étendre l'époque historique couverte par son étude ou ses références aux écoles littéraires et écrivains; ou, si son sujet le mérite, le développer en une étude de fond situant son oeuvre dans l'optique voulue. En d'autres termes, il s'efforcera de présenter un manuscrit qui se suffise à lui-même et dont la compréhension n'implique pas nécessairement une connaissance préalable d'événements, de lieux et de personnages. Il est également nécessaire que dans son développement, le livre expose les opinions de l'auteur et conduise à des déductions et conclusions. Il s'agit de laisser le lecteur satisfait d'avoir été initié au sujet par un agencement de la matière à son intention. Cela nous amène à considérer une autre distinction importante entre la thèse et le livre: la différence de ton.

Le style d'une thèse est nécessairement conventionnel et aride. L'auteur n'a pas à se soucier d'établir de contact avec ses lecteurs, bien que déjà là il puisse le faire avec succès. Dans un livre, par contre, c'est directement à ses lecteurs qu'il s'adresse; il lui faut donc prendre une position plus marquée à l'égard de son sujet. Malheureusement, le fait est que ces thèses ne sont souvent conçues qu'à la suite d'une recherche pénible du sujet traité, qui n'intéresse pas toujours l'auteur de façon particulière. Un tel climat ne donnera pas naissance à un bon livre. Pour faire un bon livre, une oeuvre de recherche doit, dès les premières pages, être empreinte de l'intérêt chez le lecteur et de l'amener ainsi à poursuivre sa lecture. C'est le rôle de l'introduction, qui doit non seulement exposer le sujet, mais encore y entraîner le lecteur, l'y engager.

Le style est un autre facteur utile à cette communion de l'auteur et de ses lecteurs. Le style impersonnel volontairement adopté dans une thèse risque de pâlir les pages d'un livre. L'auteur devra donc s'efforcer de trouver un style simple et direct. Le jargon propre au sujet traité devra être examiné avec circonspection. Une forme active et vivante sera toujours préférable aux constructions passives et prudentes. L'auteur aura soin d'agrémenter sa prose en variant la longueur et la construction de ses phrases, en évitant autant que possible les "Il est important de noter que...", "on peut en déduire que...", en écartant les résumés habituellement utilisés dans les thèses ou en les incorporant habilement à son texte, sans en compromettre la souplesse, en réduisant les sous-titres au strict minimum de façon à maintenir une transition plus coulante dans son texte.

Pour conclure, disons encore quelques mots sur les renvois. Ils se justifient dans une thèse, à titre de preuve des recherches effectuées par l'auteur. Dans un livre, cette preuve se présume: il serait superflu de préciser, à l'aide de renvois, des informations connues sur le Canada quand on rédige l'almanach annuel de ce pays, de citer des dates ou biographies de Voltaire lorsqu'on en fait mention dans une oeuvre de critique littéraire. Par contre, ces renvois sont nécessaires en présence de citations ou opinions équivoques ou de faits présentés pour la première fois sous un angle nouveau. On élimine ainsi un grand nombre de renvois apparaissant dans une thèse, et on en réduit d'autres. Dans un même paragraphe, une suite de citations de même source n'exige qu'un seul renvoi. La date de parution d'un article ou d'un débat à la Chambre des Communes ou les lignes d'un poème cité peuvent être insérées dans le texte, et le renvoi supprimé. Si l'on prévoit une bibliographie, elle contiendra tous les détails bibliographiques des ouvrages cités, ce qui réduira l'importance des renvois.

La révision de thèses en vue de leur publication sous forme de livres implique un travail plus ou moins important, selon le cas. Toujours est-il qu'elles doivent toutes être soumises à un examen sérieux en fonction des normes que nous venons d'exposer. En recherchant la forme la meilleure pour s'adresser à ses nouveaux lecteurs, un auteur s'apercevra souvent que plus il s'écarte de sa thèse, par la pensée et la forme, meilleur sera son livre et plus nombreux seront ses lecteurs. En bref, une thèse est à un livre ce qu'une matière première est à un produit fini.

Adresser les manuscrits soumis pour publication, ainsi que toute correspondance relative au Bulletin à:

Claude Panaccio,  
Bulletin de la S.P.O.,  
a/s Département de philosophie,  
Université du Québec à Trois-Rivières,  
C.P. 500,  
Trois-Rivières,  
G9A 5H7

